

Conseil municipal

12 avril 2016

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Gwenaëlle VELOU, Olivier MOUSTACAS, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence SEGUY, M. Fabrice VIEILLE, Mme Fleur McGREGOR, Mme Monique FERNEZ (*Conseillères municipales*).

Procurations :

Mr Jean-Christian SCHNELL	à	Mme Sylvie d'ESTEVE
Mme Laurence SEGUY	à	Mme Florence NAPOLY
Mr Fabrice VIEILLE	à	M. Laurent BOUMENDIL
Mme Fleur Mc GREGOR	à	Mme Sophie TRINIAC
Mme Monique FERNEZ	à	M. Stéphane MICHEL

Secrétaire de séance : Mme Carmen OJEDA-COLLET (*Conseillère municipale*)

Ordre du jour

I.	ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016.....	4
III.	FINANCES ET AFFAIRES GENERALES	6
	1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2016	6
	2. Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.....	10
	3. Approbation du retrait de la commune de Bougival de la section fourrière du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye	12
	4. Demande de subvention au Fonds National de prévention dans le cadre de la démarche de prévention, santé et sécurité au travail.....	14
	5. Attribution d'une subvention 2016, à titre exceptionnel, au club d'entrepreneurs « Business Club Versailles Grand Parc Nord »	15
	6. Autorisation accordée au comptable public d'exécuter des écritures comptables non-budgétaires..	19
IV.	VIE SOCIALE ET FAMILLE	20
	1. Tarifs des séjours d'été 2016	20
	2. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Amicale des Pompiers de La Celle Saint-Cloud dans le cadre du jumelage	25
V.	AMENAGEMENT ET PATRIMOINE	27
	1. Autorisation de signature du marché de propreté urbaine	27
	2. Demande de subvention au titre du contrat départemental	29
	3. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la rénovation d'un terrain de sports.....	36
	4. Adhésion au syndicat mixte Autolib Métropole et signature de la convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib.....	37
VI.	ORGANISATION MUNICIPALE	41
	1. Election de représentants au sein du syndicat mixte Autolib Métropole.....	41
VII.	DECISIONS MUNICIPALES	44

Monsieur le Maire

Je vais demander à Sylvie de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, procuration à Madame d'ESTEVE. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, présente. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, procuration à Madame NAPOLY. Monsieur VIEILLE, procuration à Monsieur BOUMENDIL. Madame MCGREGOR, procuration à Madame TRINIAC. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, procuration à Monsieur MICHEL et Monsieur MICHEL, présent.

I. ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci Sylvie.

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des candidat(e)s ?

Carmen ? Merci Carmen.

Madame Carmen OJEDA-COLLET, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance du conseil, je voudrais vous donner quelques nouvelles de Jean-Christian SCHNELL qui a eu un petit accident, pas gravissime mais embêtant, il y a une quinzaine de jours. C'est arrivé le lundi de Pâques, il faisait ses courses, il est tombé, s'est fait mal et il est blessé. Il est à l'hôpital de Poissy depuis une quinzaine de jours, en situation d'amélioration, tout devrait rentrer dans l'ordre, mais cela peut prendre un peu de temps. Il doit avoir des examens prochainement, nous ferons le point sur l'organisation de la délégation dont il avait la responsabilité. En attendant, faisons face, pour le domaine voirie, Pierre, Jean-Claude Teyssier, nous essayons de prendre le relais.

Il va bien, le moral est bon, mais dans les mains de la médecine, ce n'est pas drôle (rires), mais dans les mains de bons médecins, l'espoir est permis.

II. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire

On va passer à l'ordre du jour du conseil municipal avec le premier point qui concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 février. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Oui, Monsieur le Maire, j'avais fait remarquer que dans un texte, il y avait une partie qui aurait dû être en italique et l'autre en écriture normale. Vous m'aviez dit que vous alliez corriger, or, sur le site de la ville, rien n'a été corrigé.

Monsieur le Maire

Nous allons corriger. Pouvez-vous reprendre vos propos de façon précise, Monsieur Baraton ?

Monsieur BARATON

Je vous citais, la citation devait être en italique.

Monsieur le Maire

Dans le PV du 16 février ?

Monsieur BARATON

Celui qui est désormais sur le site.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas celui du 16 février.

Monsieur BARATON

C'est celui d'avant, celui de décembre qui apparaît sur le site de la ville.

Deuxième chose, Monsieur le maire, sur le principe, il n'y a pas d'erreur puisque c'est ce que vous avez dit, mais vous citez des chiffres qui mériteraient plus de précisions : lorsque vous dites qu'à la MJC il y a entre 700 et 800 adhérents et 5 000 fréquentations par an, j'aimerais savoir à partir de quelles bases ces chiffres sont établis. On a l'impression que c'est une parole d'évangile, alors que la réalité n'est pas tout à fait cela.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas la prétention d'affirmer une parole d'évangile tous les matins. Nous n'allons peut-être pas commenter ce chiffre maintenant, car il ne s'agit pas de commenter les commentaires de la séance précédente, mais le chiffre de 5 000 fréquentations correspond à une réalité. Ce chiffre avait été donné à l'Assemblée Générale de la MJC : les 700 à 800, ce sont les adhérents, les 5 000 ce sont les fréquentations dans les différentes activités de la MJC. Nous pourrions éventuellement développer ce point qui a son importance.

Monsieur DASSE

Merci, bonsoir à tous.

Monsieur le Maire

Bonsoir Monsieur DASSE.

Monsieur DASSE

Toujours au sujet du procès-verbal, je voulais simplement attirer votre attention sur la page 77, le tout dernier paragraphe. J'étais intervenu dans la partie « questions diverses », notamment au sujet des menaces que (...) faisait peser sur (...).

Monsieur le Maire

Monsieur DASSE, Il faut tout de même que chacun soit responsable de ce qu'il dit. Nous sommes dans une enceinte publique, cela s'appelle une assemblée, dans une assemblée, on ne donne pas des propos sous réserve du secret de la défense ou de la sécurité. Dans une assemblée, on prend la parole et on s'exprime publiquement devant ses concitoyens, il faut donc faire attention à ce que l'on dit. On ne peut pas dire quelque chose et immédiatement après dire qu'on ne l'a pas dit. Si vous ne le dites pas, vous démentez, vous dites que c'est une erreur et que vous ne l'avez pas dit, mais vous ne pouvez pas dire à la fois que vous l'avez dit et que vous ne l'avez pas dit.

Pour des raisons éventuelles de sécurité, nous le retirerons, mais c'est tout de même un souci, parce que vous avez ici un PV qui s'appelle un in extenso et qui donne l'intégralité des propos. Si un jour, pour des raisons de correction ou de courtoisie, il y avait des propos un peu forts qui peuvent s'exprimer dans une assemblée publique, nous pourrions les retirer ainsi que les questions concernant la défense, mais attention à ce que nous disons, les uns et les autres dans cette assemblée.

C'est une assemblée publique, je vous le redis, nous allons retirer ses propos, vous ne savez pas qui vient, il y a les élus mais il y a également du monde, une séance de conseil municipal est toujours ouverte, comme quelque assemblée politique que ce soit, et chacun doit être responsable de ses propos. Tant vis-à-vis des autres que des questions qui concernent l'intérêt général, l'intérêt national et la défense en particulier.

Monsieur DASSE

Bien évidemment, il ne s'agit pas de remettre en cause la logique de ce qu'est un procès-verbal, mais il peut arriver des circonstances tout à fait particulières, voire extraordinaires, pour lesquelles il n'est peut-être pas nécessaire de reproduire des propos relatifs à la sécurité notamment, qui ont été tenus dans cette assemblée. Je vous remercie d'accepter de les retirer, et j'assume parfaitement.

Monsieur le Maire

Vous assumez ou vous n'assumez pas ?

Monsieur DASSE

Je pense que pour des raisons de sécurité, il n'est pas nécessaire de diffuser cette information sur le site de la ville puisque le PV sera ensuite accessible.

Monsieur le Maire

Monsieur DASSE, ne jouons pas avec les mots. Vous êtes dans une assemblée publique, il faut en être conscient, les propos que vous tenez publiquement sont publics. Nous allons les retirer pour la circonstance, ce qu'il faudrait faire même dans d'autres circonstances, mais ne prononcez pas

publiquement des propos qui vous paraissent attentatoires à l'intérêt général, à l'intérêt public, à la sécurité ou à la défense. Il n'est pas cohérent de dire : « je l'ai dit, mais il faut en fait le retirer du procès-verbal ».

C'est important, c'est une question de déontologie des élus. Nous sommes ici dans une assemblée, cela nous oblige à une responsabilité, non seulement en termes de courtoisie et de respect vis-à-vis de chacun concernant la nature des propos que nous prononçons, mais également en termes de contenu. S'il y a des éléments qui sont limites, il ne faut pas les prononcer. Sur des questions concernant la sécurité ou la défense, vous pouvez toujours venir voir tel ou tel maire-adjoint dans son bureau, le Directeur général des services, le maire, en lui disant : « je veux vous voir pour des questions importantes » que vous exposerez. Mais en assemblée collective, les propos sont publics, il faut donc être responsable de ce que nous disons, et chacun doit assumer ce qu'il dit.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'UNANIMITE des membres présents et représentés.

III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Monsieur Pierre SOUDRY

En ce qui concerne la fixation des taux d'imposition pour l'année 2016, nous allons vous proposer une nouvelle fois de voter la stabilité des taux des taxes locales. Il faut simplement dire qu'il s'agit de la poursuite d'une politique fondamentale de modération fiscale, une politique que les Cellois apprécient, ils nous le disent. Ils l'apprécient doublement parce que, d'une part, c'est une politique de long terme, et d'autre part, parce que c'est une politique courageuse.

C'est en effet une politique de long terme puisqu'elle ne date pas d'hier. Depuis 1998, c'est-à-dire depuis 18 ans, depuis que notre maire assume la responsabilité de la ville, la fiscalité de la Celle-Saint-Cloud a évolué trois fois moins vite que celle des villes comparables. Trois fois moins vite, ce n'est pas rien. Plus récemment, depuis six ans, les taux ont été maintenus strictement inchangés.

Et c'est aussi une politique courageuse parce que malgré un contexte défavorable que les villes n'ont jamais connu, nous poursuivons cette politique malgré la baisse sans précédent des dotations et subventions. Cela est d'autant plus courageux que beaucoup de villes, cette année ou l'année dernière, ont laissé aller la fiscalité. Ainsi, plus de la moitié des villes comparables à la nôtre ont déjà augmenté sensiblement leur taux depuis deux ans, et beaucoup d'autres s'appêtent à le faire encore pour cette année.

Nous avons quelques éléments, bien que toutes les villes n'aient pas encore voté leurs taux mais, par exemple, nous savons que Louveciennes se prépare à une augmentation de 10 à 12 % de ses taux d'imposition. Achères a déjà voté des taux de 12 à 16 %, etc., sans parler bien sûr des autres collectivités comme le département.

C'est pour continuer à poursuivre cette politique au bénéfice de tous les Cellois, que nous allons vous proposer de voter la stabilité des taux pour 2016, c'est-à-dire de reconduire le taux de 13,11 % pour la taxe d'habitation, de 12,19 % pour la taxe foncier bâti, et de 67,74 % pour le foncier non bâti.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur DASSE

Merci. Nous avons remarqué, Monsieur le maire, que dans vos interventions publiques, et notamment vous l'avez fait lors de votre intervention devant l'Assemblée générale de La Châtaigneraie le 2 avril dernier, vous dites : « *Nous n'augmenterons pas les impôts* », mais vous ne dites pas aux Cellois : « Nous n'augmenterons pas les taux ».

Pouvez-vous aujourd'hui prendre l'engagement suivant, qui est que les impôts, c'est-à-dire la valeur absolue de ce que chaque Cellois paye en termes de taxe d'habitation et de taxes foncières, n'augmentera pas d'un centime ? Pouvez-vous prendre cet engagement, sachant qu'en commission des finances, votre premier adjoint nous a lui-même indiqué qu'en réalité, cette pression fiscale locale augmentera de + 0,9 % ? Qu'en est-il donc exactement ?

Vous connaissez notre position, nous plaidons pour une réelle stabilité, non seulement de la pression fiscale, mais pour une légère baisse des taux de façon à pouvoir parvenir à cette stabilité fiscale. Au prix d'économies supplémentaires, par exemple, la recherche de mutualisations plus ambitieuses avec VGP, en transférant peut-être un certain nombre d'agents. Pourriez-vous prendre l'engagement, comme vous le dites publiquement dans vos réunions, que les impôts locaux n'augmenteront pas ? Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur DASSE, si nous augmentions les impôts, nous vous entendrions également, ainsi que si nous les baissions, pour dire que nous ne les baissions pas suffisamment. Nous sommes donc clairement sur un registre de polémique. Nous n'augmentons pas les impôts. Dans le langage courant, et pour tous les élus de la république, ne pas augmenter les taux c'est ne pas augmenter les impôts.

Vous nous dites : « baissez les impôts ». Au fond, le raisonnement que vous n'avez pas développé ici est bien connu, est de déduire du taux de fiscalité la revalorisation des bases qui est extrêmement faible d'année en année. Si nous devons faire comme vous le suggérez, il faudrait baisser les taux d'imposition, et comme cela fait un certain nombre d'années que les bases augmentent (elles ont toujours augmenté depuis la création de la fiscalité locale), il aurait fallu, depuis une dizaine d'années, voire plus, baisser les taux d'imposition.

J'ai fait un petit calcul : si nous avions baissé les taux d'imposition en fonction de l'augmentation des bases, nous aurions baissé nos taux d'environ 17 % sur 10 ans, ce qui nous aurait fait perdre 1,7 million. Baisser nos recettes d'un tel montant, ce n'est évidemment pas la mutualisation de la vente des voitures qui permet de régler le problème.

Je voudrais tout de même vous rappeler une chose, et vous dire que notre objectif est un engagement, dans la durée, de ne pas augmenter les impôts. Cela ne signifie pas, comme vous le dites, de les baisser un jour et de les augmenter le lendemain, c'est de ne pas les augmenter. Comment voulez-vous baisser les impôts régulièrement, comme vous le suggérez, alors que la DGF

baisse : 800 000 € de moins chaque année. Le FPIC, les prélèvements horizontaux, augmentent de l'ordre de 100 à 200 000 € chaque année. Les subventions départementales baissent, nous n'avons plus de subventions pour la prévention spécialisée, pour l'aide à l'enfance, pour l'allocation énergie, etc., etc.

Le point d'indice de la Fonction publique, Monsieur DASSE, je ne sais pas si vous le suivez aussi, augmente : + 1,2 %. Les besoins des services augmentent également, alors que voulez-vous supprimer comme politique ? C'est toujours pareil, lorsque l'on dit aux politiques : « baissez les impôts et faites des économies », il faut dire également lesquelles. C'est trop facile de rester dans son quant-à-soi en disant de baisser les impôts mais que vous direz plus tard quelles économies faire.

Comme le dit Pierre, en réalité nous menons une politique courageuse, dans la durée. Une politique extrêmement ambitieuse que nous sommes (il faut bien le dire entre nous) assez seuls à suivre, parce que beaucoup de collectivités augmentent les taux. Notre politique est assurée parce que nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement. Il y a évidemment la mutualisation, mais pas uniquement, le personnel, les dépenses de fonctionnement, la renégociation des marchés. Nous allons voir tout à l'heure un marché de propreté urbaine que nous avons renégocié, sous la responsabilité de Pierre et de l'équipe de la CAO. Nous avons un marché de propreté qui est en retrait par rapport à ce que nous dépensions les années précédentes. En revanche, nous nous assurons que le taux de qualité est respecté.

Si vous voulez baisser les impôts, vous le faites, mais vous le dites aux gens, ensuite je ne suis pas sûr que vous serez capable de respecter votre engagement. Ça, vous savez que c'est un problème de capacité de déontologie des élus. Lorsque l'on se présente aux élections, on respecte son engagement. J'ai vu ici même, en remontant quelques décennies en arrière, des gens dire qu'ils n'augmenteraient pas les impôts, et leur première décision était une proposition d'augmentation de 10 %. Je peux vous dire, que dans une ville comme la Celle-Saint-Cloud, la confiance est rompue tout de suite avec les élus. Pour ceux qui ne respectent pas leurs engagements, cela est normal.

Nous respectons nos engagements parce que nous le pouvons encore, et si un jour, par malheur, nous devons augmenter les taux d'imposition, nous l'expliquerions. Nous n'en sommes pas là et j'espère que nous n'y arriverons pas, mais après tout, cela peut arriver. Lorsque l'on voit le manque de maîtrise des communes et des collectivités par rapport aux politiques de l'État, de normes, d'obligations quotidiennes supplémentaires (et je ne parle pas des TAP), la réforme des rythmes scolaires a coûté de l'argent supplémentaire.

Nous faisons ce que nous pouvons, avec l'appui de l'administration municipale, de manière durable et avec un engagement constant de tous les jours, et je le dis comme l'a dit Pierre, avec courage. C'est cela, d'une certaine manière, le courage en politique, c'est de faire ce que l'on a dit et non pas de faire de grandes déclarations assez arrogantes sur des baisses probables d'impôt. Cela tient un, deux ou trois ans, et après il y a une augmentation d'impôts, et ce sont les électeurs qui en pâtissent, qui vous font confiance une seule fois. Voilà Monsieur DASSE ce que je voulais vous dire.

Monsieur DASSE

En premier lieu, il ne s'agit pas, comme vous le dites, de baisser les impôts, mais de stabiliser la pression fiscale locale, c'est-à-dire de baisser les taux.

Monsieur le Maire

C'est exactement ce que j'ai dit : baisser les taux.

Monsieur DASSE

Je vous rappelle que certains maires ont récemment pris l'engagement de baisser les impôts dans leur commune, et ont tenu cet engagement. Je pense, par exemple, au maire de Nice, au maire de Caen, au maire de Brest, ce ne sont pas de petites communes, elles ont les mêmes charges que nous.

Vous demandez à ce que nous fassions des propositions. + 0,9 % d'augmentation de la pression fiscale locale, cela fait, sauf erreur de calcul de ma part, une recette d'environ 170 000 €. Cette économie peut être réalisée en transférant, par exemple, deux ou trois agents en direction de VGP, ou en ne renouvelant pas ces postes. La dernière fois que nous avons posé cette question de la mutualisation de moyens, vous nous avez dit qu'aucun agent n'avait été transféré à VGP. C'est peut-être un chantier qu'il nous faut ouvrir, c'est une proposition. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Transférer un agent à VGP, c'est ipso facto voir diminuer notre attribution de compensation, on ne fait donc pas un euro d'économies. Voyez comme cela se passe, ce n'est pas si simple.

Monsieur BLANCHARD

Tout d'abord, je souhaitais rappeler que la Celle-Saint-Cloud n'est pas la seule commune à ne pas augmenter ses taux, il y en aura tout de même un certain nombre, pas loin de la moitié pour cette année.

Deuxième chose, je suis tout de même un peu surpris par ce débat où l'on confond complètement la fin et les moyens : augmenter ou baisser la pression fiscale n'est pas un objectif en soi, il s'agit de savoir d'où l'on part. Si une commune avait tendance à avoir un taux de fiscalité trop important, il est normal de baisser les taux. En revanche, si une commune ne faisait rien avec des taux très faibles, il est normal d'augmenter les taux d'imposition.

C'est un peu comme lorsque l'on entend souvent des politiques dire qu'il faut réformer. Réformer ne veut rien dire, c'est ce que l'on veut faire qui compte. Je pense qu'il faut être prudent lorsque l'on parle de la fiscalité des taux, dire qu'il faut les augmenter n'est pas un engagement, car je sais très bien que c'est la réponse que vous m'apportez à chaque fois que je dis qu'il faut être mesuré dans la manière d'aborder ce sujet. Ce sont plutôt les objectifs et les besoins que nous avons exprimés ou non, qui doivent nous amener à y répondre, et c'est le principal engagement que nous prenons vis-à-vis des électeurs.

Monsieur le Maire

D'autres interventions ?

Monsieur BARATON

Pierre SOUDRY a dit que c'était une politique courageuse, mais il faut aussi souligner que tous les tarifs municipaux augmentent tous les ans autour de 2 % avec une inflation de 0,1 %. Il faut savoir également que ce n'est pas par le biais de l'impôt, et y compris sur les subventions que vous avez baissées, il faut également dire qu'il y a un effort fait des Cellois par rapport à tout cela. Vous avez mis les tarifs cette année entre 1,5 et 2, l'inflation, même de l'année dernière, était proche de zéro, toutes les prestations augmentent trois ou quatre fois plus que l'inflation.

Monsieur le Maire

Monsieur BARATON, je n'aurais pas la cruauté de rappeler que pendant 16 ans vous avez complètement défendu cette politique, maintenant, vous dites le contraire. Il n'est pas anormal que les taux des tarifs augmentent en fonction du coût des services, c'est évident. Le GVT n'est pas pareil que l'inflation des produits alimentaires, des produits de consommation et du prix du pétrole.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu la délibération du 15 décembre 2015 adoptant le budget primitif 2016 de la Commune ;

Vu l'état des bases prévisionnelles de taxe d'habitation, taxes foncières notifié par la Direction Générale des Finances Publiques le 15 mars 2016 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le du 30 mars 2016 ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

De fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux communaux 2016
Taxe Habitation	13,11%
Taxe Foncier Bâti	12,19%
Taxe Foncier Non Bâti	67,74%

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

Monsieur SOUDRY

L'entrée de Vélizy dans la Communauté d'Agglomération a été l'occasion de remettre à jour les statuts de la Communauté de VGP. Cette remise à jour qui a été votée en Conseil Communautaire doit maintenant être approuvée par l'ensemble des communes membres.

Il n'y a pas d'éléments fondamentaux pour cette remise à jour, basée sur deux éléments principaux :

- D'une part, bien sûr, l'entrée de Vélizy qui oblige à chaque fois à mentionner le nom de cette commune et de corriger le nombre de communes membres, ce sont des adaptations liées à cette entrée,
- D'autre part, il y a quelques adaptations pour prendre en compte des évolutions réglementaires issues de la loi NOTRe, qui concernent essentiellement des reclassements de compétences qui, d'optionnelles, deviennent facultatives, ou de prise en compte de compétences qui seront, à terme, dans la communauté. Pour certaines, en 2017, pour d'autres en 2018, mais qui sont déjà incluses dans cette modification de statuts.

Nous vous demandons donc d'approuver cette modification de statuts.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur MICHEL

J'ai une observation au titre de la compétence « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ». Je pense notamment aux parkings des gares, sont-ils concernés par cette compétence ? Ils sont aujourd'hui gratuits mais pourraient devenir payants s'ils tombaient sous la compétence de VGP.

Monsieur SOUDRY

Pour nous, cela ne change rien. Sont communautaires uniquement les parkings qui auront été déclarés comme d'intérêt communautaire. À ce jour, il y a seulement le parking de la gare RER de Saint-Cyr-l'École.

Monsieur le Maire

Merci. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5-1, L.5211-6-1 et 2, L.5211-17, L.5211-18, L.5211-20 et L.5216-5 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, n°2015352-0004 du 18 décembre 2015, fixant l'accord local portant sur le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015226-0005 du 14 août 2015 portant modifications des statuts de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015299-0001 du 26 octobre 2015 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n°2015-02-01 du Conseil communautaire du 10 février 2015, portant sur la précédente modification des statuts de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2015-06-02 du Conseil communautaire du 29 juin 2015, portant sur l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay au 1er janvier 2016 suite au nouveau schéma régional de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°2016-01-01 du Conseil communautaire du 11 janvier 2016, portant sur la désignation d'un 15ème vice-président au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Vu la délibération n°2016-03-02 du Conseil communautaire du 8 mars 2016, portant sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Suite à l'avis favorable des membres de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 30 mars 2015;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'adopter le projet de nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc concernant les modifications suivantes :

- l'ajout de la commune de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre de la communauté d'agglomération,
- la prise en compte de l'accord local modifiant la composition du Conseil communautaire,
- la prise en compte des évolutions réglementaires liées à la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) concernant particulièrement les compétences des communautés d'agglomération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Approbation du retrait de la commune de Bougival de la section fourrière du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye

Monsieur SOUDRY

Là aussi, c'est un vote formel. Lorsqu'une commune souhaite se retirer d'un syndicat, elle doit bien sûr avoir son approbation, mais il doit également y avoir un vote de toutes les communes membres du syndicat. Nous-mêmes étant, comme la commune de Bougival, membres du SIVOM de Saint-Germain, nous sommes amenés à donner notre avis, si possible favorable, au souhait de Bougival de quitter ce SIVOM.

Un petit mot sur ce SIVOM. Pour nous, comme pour la commune de Bougival, il est à la carte, il a plusieurs missions, plusieurs compétences. Nous n'intervenons, de même que Bougival, sur deux compétences : la fourrière automobile et la fourrière animale, dont Bougival souhaite se retirer.

Si l'on retire des compétences, il faut les remettre ailleurs. Nous aurions éventuellement fait la même chose si VGP disposait de ces deux compétences. Or aujourd'hui, VGP ne dispose que de la

compétence fourrière animale. Nous avons donc jugé préférable de rester à Saint-Germain pour les deux compétences, surtout que la compétence automobile non reprise par VGP est de loin la plus importante.

Je vais vous donner quelques chiffres concernant La Celle-Saint-Cloud : en ce qui concerne la fourrière automobile, en 2014 il y a eu 121 voitures de La Celle-Saint-Cloud emmenées à la fourrière de Saint-Germain. Sur ces 121, 59 en sont sorties, les autres étant principalement des épaves.

A titre de comparaison, pour la fourrière animale qui s'occupe essentiellement des chiens, en 2014 nous avons eu cinq chiens de La Celle-Saint-Cloud amenés à la fourrière animale de Saint-Germain.

Nous voyons bien qu'il y a une nette disproportion entre notre intérêt pour la fourrière automobile et celui pour la fourrière animale tout à fait anecdotique. Pour nous, l'apport de Saint-Germain est essentiellement la fourrière automobile. Dans la mesure où VGP n'accueille pas la fourrière automobile, nous ne voyons pas l'intérêt de nous transférer cette compétence et nous préférons rester au SIVOM. Bougival a fait un jugement différent, mais cela le contraint à trouver quelque chose pour sa fourrière automobile, et comme VGP n'en a pas, il va passer une convention avec la fourrière automobile de la ville de Versailles afin que ce soit elle qui s'occupe de la fourrière de Bougival.

Nous pensons qu'il est plus simple pour nous de rester dans une fourrière que nous connaissons bien, qui fonctionne bien, plutôt que d'aller passer une convention avec une ville que nous connaissons mal sur ce plan-là, dans la mesure où la compétence n'est pas communautaire. Moyennant quoi, il n'est pas question pour nous d'empêcher Bougival de faire ce qu'il souhaite, et nous vous proposons donc d'accepter de donner notre accord afin que Bougival quitte le SIVOM de Saint-Germain, après avoir acquitté bien sûr les droits habituels de sortie d'un SIVOM.

Monsieur BLANCHARD

La question a été longuement évoquée en commission, et d'ailleurs vous avez toute suite apporté des réponses qui ne nous avaient pas été fournies, je suppose que c'est justement le propos de ce long débat.

Bien évidemment, pour Bougival, nous n'allons pas le leur interdire, mais la question qui se pose c'est : pourquoi est-ce que La Celle-Saint-Cloud ne fait pas la même chose que Bougival ? C'était le sens de vos explications puisqu'elles n'avaient rien à voir avec la délibération que nous allons être amenés à adopter.

Après ces explications, je comprends la situation de La celle Saint-Cloud, mais cela signifie que le jour où la compétence fourrière automobile arrivera du côté de VGP, nous suivrons naturellement le mouvement.

Monsieur le Maire

Autre intervention ? Il n'y en a pas ? Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Bougival réglera les cotisations dues en section de fonctionnement, jusqu'à la date de son retrait,

Considérant que la commune de Bougival réglera une participation portant sur le remboursement des annuités de la dette restant à sa charge, à hauteur de 2 717,97 euros pour la période de 2016 à 2025,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 30 mars 2015;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'approuver le retrait de la commune de Bougival de la section Fourrière du SIVOM,

D'approuver le coût de sortie de la commune de Bougival, lié au paiement des cotisations dues par la commune jusqu'à la date de l'arrêté préfectoral prononçant le retrait ainsi qu'au paiement du montant des annuités de la dette restant à rembourser pour la période 2016 à 2025 par la commune.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Demande de subvention au Fonds National de prévention dans le cadre de la démarche de prévention, santé et sécurité au travail.

Madame AUGERE

Un fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières, a été créé par la loi n°2001-674 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse nationale de retraite des agents et collectivités locales, la CNRACL.

Au travers du dispositif de subvention intitulé : « démarche de prévention », le FNP aide les collectivités à s'organiser en matière de santé et de sécurité au travail. Cette démarche de prévention vise à mettre en place une stratégie et des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail. La ville engage, d'une part, une démarche concertée et planifiée de prévention avec la création d'un comité de pilotage, et, d'autre part, une évaluation des risques par métier, par un conseiller de prévention, et enfin l'élaboration du document unique et du plan de prévention qui seront approuvés en CHSCT.

L'ensemble de ces démarches et actions sont subventionnables. L'aide financière du FNP porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des agents internes autour de la démarche : préparation des réunions, évaluation des risques professionnels par métier, constitution des dossiers, élaboration du plan de prévention, mise en place d'actions d'information et de sensibilisation autour de la santé et de la sécurité au travail.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de ce Fonds national de prévention.

Monsieur le Maire

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2001-674 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85- 603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 30 mars 2016

Vu l'avis du CHSCT réuni le 12 avril 2016,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Attribution d'une subvention 2016, à titre exceptionnel, au club d'entrepreneurs « Business Club Versailles Grand Parc Nord »**Madame THEARD**

Le club d'entrepreneurs « Business Club Versailles Grand Parc Nord » a été créé le 4 décembre 2015 à l'initiative de quatre communes : La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Rocquencourt et Le Chesnay, avec ouverture aux communes voisines, sous la forme d'une association loi 1901. Le club d'entrepreneurs « Business Club Versailles Grand Parc Nord » a pour objectifs principaux la convivialité pour rassembler des entrepreneurs aux réalités partagées, le réseau pour développer des synergies locales et favoriser l'activité économique, les échanges informatifs (partage des connaissances), le lien entre les entreprises et les collectivités locales, et enfin la mutualisation des moyens.

Son siège social se situe à Versailles Grand Parc, 6, Avenue de Paris à Versailles, son siège administratif, 13, Rue Saint-Honoré à Versailles. Le 15 février 2016, le Business Club VGP Nord a

sollicité la ville afin d'obtenir une subvention de démarrage, à titre exceptionnel, d'un montant de 400 €. Cette subvention permettra à l'association de faire face aux besoins liés à son démarrage, d'organiser des réunions plénières, des ateliers thématiques et des événements rassemblant des entrepreneurs, ainsi que de développer sa visibilité sur le territoire.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'accorder une subvention de 400 € pour le Business Club Versailles Grand Parc Nord.

Monsieur le Maire

Merci Agnès. Il s'agit là d'une subvention exceptionnelle, tu l'as bien dit, qui doit permettre le démarrage de cette association, sachant qu'en réalité nous pourrons l'aider, comme les autres communes de cette partie nord de VGP, en mettant à disposition des salles, en les aidant de façon logistique. Cette association peut également éventuellement, sur des projets bien définis, faire appel à des subventions de telle ou telle commune.

Là, il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement que nous aurons de manière récurrente, mais d'une subvention de démarrage pour permettre à ce réseau de 70 ou 80 entrepreneurs, de démarrer. Merci.

Monsieur DASSE

Vous vous souvenez sans doute que ce projet de délibération avait été inscrit à l'ordre du jour d'une ancienne commission des finances en février. J'avais fait remarquer, lors de cette commission, que le Business Club n'avait demandé, en réalité, aucune subvention. Par conséquent, cette délibération a ensuite disparu de l'ordre du jour du conseil municipal suivant.

Nous la voyons revenir, nous en avons discuté lors de la précédente Commission des finances, j'ai fait part un peu de ma surprise, et finalement, il m'a été indiqué que l'objectif de la ville est de faire en sorte de « *témoigner de sa sympathie* », je reprends le terme, « *vis-à-vis du Business Club* ». Fort bien, mais, d'une part, le Business Club, à l'origine, n'a jamais demandé de subvention et a été un peu incité à le faire, mais d'autre part la sympathie ne s'achète pas. Et en matière de messages vis-à-vis des entrepreneurs, et de la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de développement économique, ce qui nous semble indispensable (et dans une autre vie professionnelle je l'ai vu de très près et je l'ai pratiqué moi-même) c'est d'aller au-devant des entreprises par monts et par vaux, où qu'elles se trouvent, pour les inciter à venir s'installer dans notre commune et faire en sorte qu'elles créent des emplois chez nous.

Je vous rappelle que plus de 80 % de la population active celloise ne travaille pas à La Celle-Saint-Cloud, nous ne sommes pas éternellement condamnés à être une banlieue dortoir, il faut inciter les entreprises à venir s'installer chez nous et aux entrepreneurs qui s'y trouvent à s'y sentir bien.

Le deuxième axe important c'est de faire en sorte de favoriser la mise en place de locaux d'activité. Je vous rappelle qu'aujourd'hui dans notre commune il n'y en a pas beaucoup. Par exemple, concernant l'ancienne gare, qu'attend-on pour aller voir SNCF Développement, filiale de la SNCF pour leur proposer de transformer l'ancienne gare en petit centre d'affaires qui serait accessible aux indépendants ? Je ne le dis pas moi-même, j'en ai discuté un jour au hasard d'une rencontre avec le directeur de SNCF Développement qui, spontanément, a dit qu'il fallait le faire.

Troisième point, Monsieur le Maire, vous êtes également vice-président de VGP, en charge des finances. Le témoignage de sympathie en direction des entrepreneurs, plutôt qu'une subvention symbolique de 400 euros pour un club d'entrepreneurs qui n'attend pas de subvention publique,

serait peut-être de poursuivre et d'accentuer la baisse de la CFE sur le territoire de VGP. CFE qui, je vous le rappelle, est beaucoup plus élevée qu'à Paris, par exemple. Je connais plusieurs personnes qui ont préféré installer ou domicilier le siège de leur entreprise à Paris plutôt que chez nous, parce que cela leur coûte moins cher en termes de CFE. Il y a peut-être là un réel effort à faire pour témoigner de votre sympathie en direction des entrepreneurs.

Monsieur le Maire

Il y a une délibération là, vous êtes en train de refaire la politique économique de la ville.

Monsieur DASSE

Je serai bref, mais j'aimerais aller jusqu'au bout de mon propos.

Dernier point, qui est un peu plus personnel. Par le biais de l'une de vos adjointes, vous m'avez demandé (en ce qui me concerne en tant qu'entrepreneur), de ne pas m'impliquer dans la vie du Business Club, de ne pas en être administrateur, de ne pas siéger au sein du bureau. Ce que j'ai fait de façon à ne pas « mélanger les styles », m'avait-on dit, à ne pas en faire un enjeu politique, etc. J'ai joué le jeu par loyauté, par éthique. Mais, Monsieur le Maire, dans presque toutes vos interventions publiques, vous l'avez de nouveau fait lors de l'Assemblée Générale de La Châtaigneraie où ce n'était pas nécessairement le lieu, vous vous valorisez de la mise en œuvre de ce Business Club, pour lequel le travail est fait par d'autres.

Je voulais attirer votre attention sur ce point. Il ne s'agit pas d'être dans la posture « faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais », si les règles doivent s'appliquer à moi, par exemple, en n'étant pas administrateur de ce Business Club, je vous invite à ne pas vous valoriser nécessairement de cette action.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DASSE. Les leçons que vous donnez sont juste insupportables. Je suis désolé, mais je continuerai à dire ce que j'ai envie de dire, où que j'aille Monsieur DASSE et je n'irai pas dire après : « Retirez cela car je ne veux pas que ce soit public ». Nous allons parler de ce Business Club puisque nous le soutenons. Vous présentez de manière noble toute une politique économique, mais on le fait déjà largement. Lorsque vous nous dites de baisser les taux, c'est ce qui se passe. Vous n'avez peut-être pas regardé.

Monsieur DASSE

Ils restent très élevés.

Monsieur le Maire

Monsieur DASSE, ça va, les taux de CFE ont baissé de 11 %. Évidemment il faut faire plus, quand l'on augmente il faut baisser, et lorsque l'on baisse il faut le faire encore plus. C'est juste insupportable. Je vais demander à Agnès de présenter les choses, elle n'est pas allée, contrairement à ce que vous avez laissé entendre, susciter une demande de subvention, elle a répondu à une demande de subvention formulée par un président. Je ne suis pas membre du bureau, ni même administrateur de VGP Nord, mais pardon, quoi que vous en pensiez, je continuerai à parler en bien de ce Business Club, parce que ce qu'il s'y fait est bien, je n'ai pas besoin de vous leçons pour dire ce que j'ai envie de dire.

Madame THEARD

Monsieur DASSE, merci de votre intervention. Je pense qu'il est difficile de répondre, dans votre cas, à cette proposition de subvention qui a été scrupuleusement demandée. Je suis dans un métier d'écoute, en tant qu'entrepreneur, et j'ai très bien entendu cette subvention. Simplement, ce que j'ai fait à notre président cellois qui est un homme remarquable, qui mène de front son activité professionnelle et ce club d'entreprises dans lequel il met ses tripes, c'est que je l'ai entendu me dire qu'il serait vraiment sympathique d'avoir un signe de la commune.

Je lui ai juste indiqué la façon de le faire, c'est pour cela que cela a été fait en temps et en heure, et lorsque les choses ont été faites dans les règles de l'art, nous avons entendu son message et pris soin de le mettre à l'ordre du jour du conseil de ce soir.

Je pense par ailleurs que toutes vos idées sont, par ailleurs, bonnes, sachez que nous y travaillons. Je pense que dans ce Business Club, vous et tous les entrepreneurs, nous travaillons, a priori et je le pense vraiment, dans le même sens. Toutes les idées sont donc bonnes à prendre pour développer notre activité, notre territoire, et faire venir les entreprises. Sachez que nous y travaillons, avec des choses de plus en plus concrètes.

Nous vous en tiendrons évidemment informés, nous ne nous arrêterons pas à la création d'un Business Club, ou à l'aide à sa création. Je pense que c'est un beau démarrage, un beau signe pour notre commune et pour le bassin Nord. Il y a évidemment beaucoup de choses à faire, et nous le ferons avec l'aide de toute cette énergie entrepreneuriale que nous avons sur nos communes, et avec l'aide de VGP, bien évidemment. L'arrivée de Vélizy, notamment, avec la volonté de rallier les petites et les grandes entreprises, est un axe majeur de notre politique.

Monsieur BLANCHARD

Le sujet n'a pas une très grande importance. Je relève simplement, tout de même, que, contrairement à ce que l'on a pu entendre, le sujet a bien été enlevé de l'ordre du jour du conseil municipal du 16 février. Il y avait eu un faux pas auparavant, on peut l'admettre.

Madame THEARD

La réponse est oui, il faut faire les choses dans les règles de l'art, et c'est la raison pour laquelle ce point est au conseil municipal de ce soir.

Monsieur BARATON

Juste pour le parallélisme des formes, est-ce que Le Chesnay, Rocquencourt et Bougival ont été sollicités ?

Madame THEARD

Notre président de ce Business Club VGP Nord a l'intention de solliciter globalement les communes faisant partie de ce Business Club VGP Nord, pour des intentions précises, des projets précis sur l'année 2017. C'est donc en cours, d'après ce qu'il m'a dit.

Monsieur le Maire

Est-ce que tout le monde a eu les informations qu'il souhaitait ? Oui. Je mets alors aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci beaucoup.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Primitif voté le 15 décembre 2015,

Vu la demande du club d'entrepreneurs "Business Club Versailles Grand Parc Nord du 15 février 2016,

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 30 mars 2015;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

DECIDE

D'attribuer une subvention de 400 euros au club d'entrepreneurs "Business Club Versailles Grand Parc Nord.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Autorisation accordée au comptable public d'exécuter des écritures comptables non-budgétaires

Monsieur BRILLANT

Suite à la vente de biens sur la plate-forme Webencheres, il convient de constater comptablement leur cession, la vente s'élevant à 1 595 euros. Il convient d'autoriser le comptable public qui a passé les écritures non-budgétaires correspondantes à cette cession.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068, afin de produire les écritures nécessaires à la constatation des cessions. Pour votre information, il s'agit de vieux sièges, de vieux bureaux métalliques qui datent d'il y a 50 ans. Il y a même un Minitel qui a été vendu pour 4 euros. Merci aux services administratifs de la mairie d'avoir fait sur cette plate-forme Webencheres cette vente performante.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. À force de vendre des Minitel à 4 euros, on arrive tout de même à une somme de 1 500 euros. Quelqu'un veut-il des explications supplémentaires ? Vous lui en faites grâce, d'accord. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la demande du comptable public demandant l'autorisation de mouvementer le compte 1068,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le du 30 mars 2016,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 afin de produire les écritures nécessaires à la constatation de cessions.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Tarifs des séjours d'été 2016

Monsieur LEFEBURE

Chaque été, la ville organise les départs en séjour pour les familles qui souhaitent envoyer leurs enfants vivre en collectivité une partie de leurs vacances. Trois séjours sont proposés durant l'été 2016, un séjour de 7 à 21 jours fractionnables, un séjour de 13 jours durant la première quinzaine de juillet, et un de 15 jours durant la deuxième quinzaine.

Le premier séjour s'adresse à des enfants de 14 ans, il s'intitule « L'air de la mer ». C'est donc un séjour de 13 jours du 6 au 19 juillet 2016, à Saint-Jean-de-Monts en Vendée. L'effectif prévu est de 12 enfants, l'organisme étant Temps libre Vacances.

Le deuxième séjour, de 7 à 14 ans « *Sea, smile and sun* », de 15 jours du 16 au 31 juillet 2016, à La Plaine-sur-mer en Loire-Atlantique, de 12 enfants par Temps libre Vacances.

Le dernier séjour, de 7 à 14 ans sur le thème : « A l'abordage matelots ! ». 7 jours du 7 au 13 juillet 2016 ou 14 jours du 7 au 21 juillet, ou 21 jours du 7 au 27 juillet, à Pléneuf-Val-André dans les Côtes-d'Armor. L'effectif prévu est de 30 enfants, l'organisme est le centre nautique de Pléneuf.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter le montant de la participation des familles pour les séjours détaillés, la proposition d'un abattement de 10 % à partir du deuxième inscrit, et les modalités d'inscription aux séjours détaillés en annexe 2.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame VIAL

Juste une petite question de nombre. En commission, vous nous aviez indiqué que nous pourrions faire partir environ 63 enfants avec le budget prévu. Et lorsque l'on additionne les effectifs prévus, on n'arrive qu'à 54 enfants.

Madame TRINIAC

C'est une prévision, en fonction de la participation, du nombre d'enfants que nous aurons à mettre, puisque nous avons un budget. Cela va dépendre du nombre d'enfants qui vont s'inscrire, en fonction des tranches. L'année dernière, 58 enfants sont partis, on espère en faire partir un peu plus cette année puisque nous avons augmenté le budget. Il faut plutôt compter en nombre de jours qu'en nombre d'enfants comme c'est fait là. Nous espérons faire partir environ 63 enfants cette année. Le dernier séjour qui est sur trois semaines dépend du fait que les enfants partent une, deux ou trois semaines.

Madame VIAL

Le budget que vous nous aviez indiqué en commission, qui était effectivement en légère augmentation par rapport à l'année dernière pour faire partir un peu plus d'enfants, c'est le budget global, y compris la participation des familles, et avez-vous une idée du montant restant à la charge de la ville ? Parce que vous nous aviez dit que vous essayeriez de voir ce que cela donnait par tranche.

Madame TRINIAC

Je peux vous donner la participation du nombre d'enfants dans les tranches, si cela vous intéresse, mais c'est le budget global qu'il faut prendre, et en fonction des tranches, nous répartissons comme nous pouvons. C'est pour cela que je ne peux pas vous donner un nombre précis.

Pour vous donner une idée, l'année dernière, sur les tranches de A à F nous avons 39 % de familles, sur les tranches de G à K, c'était 18,97 %, et sur les tranches de L à N, nous avons 41,38 %.

Monsieur BLANCHARD

En général, lorsque l'on aborde ce sujet, on regrette qu'il n'y ait pas plus d'enfants qui puissent bénéficier de ces séjours d'été. La réponse que nous avons, d'une manière générale, c'est qu'il n'y a pas eu assez de candidats.

Là, nous voyons que nous sommes entrés dans une démarche totalement inverse puisque l'on part d'un budget et que l'on constatera après ce qu'il en est. J'aurais préféré que l'on n'ait pas cette approche budgétaire sur ce sujet-là. Je sais bien que vous allez me répondre qu'il faut être très attentif au budget, mais c'est un sujet vraiment très spécifique. Cela peut permettre à des enfants qui ne peuvent pas partir en vacances, de partir, de découvrir le vaste monde, et c'est quelque chose de très important.

Je regrette donc que l'on ait une approche budgétaire en partant d'un budget fermé. Je préférerais que l'on dise que tous les candidats seront acceptés et que l'on traitera des problèmes budgétaires ensuite. Il ne s'agit pas de mettre des sommes folles, nous sommes encore sur des choses tout à fait raisonnables.

Madame TRINIAC

J'ai une approche budgétaire, mais vous avez raison, parce que l'année dernière pour la première fois, nous n'avons pas pu faire partir quatre enfants. Je l'ai abordé sur le thème budgétaire, mais en fait nous avons augmenté cette année pour pouvoir répondre à la demande, tout en ne sachant pas s'ils nous allons encore avoir un peu de monde.

Je n'espère pas que nous n'allons pas pouvoir faire partir, mais au contraire que nous allons pouvoir répondre à toutes les demandes. Il y a un budget parce qu'il y a un nombre d'enfants, ou un nombre d'enfants parce qu'il y a un budget, on peut l'aborder dans l'autre sens.

Monsieur le Maire

Tu aurais peut-être pu rajouter que le Centre social offre aussi des séjours.

Madame TRINIAC

Oui, c'est exact.

Monsieur le Maire

Combien y en a-t-il environ ?

Madame TRINIAC

Je n'ai pas les chiffres.

Monsieur le Maire

Il faut tenir compte également des séjours du Centre social.

Madame TRINIAC

C'était la première fois l'année dernière que nous avons eu des demandes auxquelles nous n'avons pas pu répondre.

Madame d'ESTEVE

Comme le disait Monsieur le Maire à l'instant, il y a d'autres propositions via le Centre social et concernant les quatre enfants dont parlait Madame TRINIAC, qui n'ont pas pu partir lors des séjours d'été, des propositions ont été faites aux familles, dont la possibilité de partir à d'autres séjours. Ils ne sont donc pas restés sans aucune proposition.

Monsieur BLANCHARD

C'est très bien qu'il y ait eu d'autres propositions, mais y a-t-il eu des solutions ? Nous sommes en conseil municipal, nous avons constaté l'année dernière qu'il y a eu des situations auxquelles nous n'avons pas pu répondre, si j'ai bien compris. L'important est de pouvoir apporter une réponse, in fine, dans tous les cas.

Nous pouvons convenir en conseil municipal, nous avons le droit de le décider dès aujourd'hui, que tous les cas auront une réponse satisfaisante.

Madame TRINIAC

Si nous avons des enfants qui ne pouvaient pas partir par le biais de ces séjours, des solutions seraient trouvées par le Centre social.

Monsieur le Maire

Aucun jeune ne reste sans proposition ou sans solution.

Madame DELAIGUE

Il ne s'agit pas seulement de propositions, mais aussi de solutions, car ils peuvent très bien ne pas être intéressés. Comme le disait Monsieur BLANCHARD, nous souhaiterions qu'ils puissent tous partir, idéalement dans ce cadre-là, et si vraiment il y en avait encore un peu plus, qu'ils partent dans un autre cadre, mais qu'ils ne soient pas laissés pour compte.

Monsieur le Maire

Sophie, tu confirmes bien cela, il y a des solutions pour tous. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille, le 30 mars 2016,

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour les séjours est inscrite au budget primitif 2016

Considérant que les séjours d'été ont fait l'objet d'un Marché à Procédure adaptée

Considérant que les séjours sont ouverts à l'ensemble des enfants de la commune dans la limite des places existantes,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Abstentions : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

D'arrêter le montant de la participation des familles pour les séjours détaillé en annexe 1,

D'arrêter la proposition d'un abattement de 10% à partir du 2e inscrit aux séjours

D'arrêter les modalités d'inscription aux séjours détaillés en annexe 2.

ANNEXE 1

Tranches de quotient familial	Organismes	Centre nautique			Temps Libre Vacances	Temps Libre Vacances
	Destinatination	Pléneuf Val André			St Jean de Monts	La Plaine sur Mer
		Bretagne – Côtes-d'Armor			Vendée	Loire-Atlantique
	Age	7 - 14 ans			7- 14 ans	7- 14 ans
	Dates	Du 7 au 13 juillet ou du 7 au 10 juillet ou du 7 au 27 juillet			du 6 au 19 Juillet	du 16 au 31 juillet
	Durée du séjour	7 jours	14 jours	21 jours	13 jours	15 jours
Quotient familial	Taux de participation de la ville	Participation des familles selon le QF	Participation des familles selon le QF	Participation des familles selon le QF	Participation des familles selon le QF	Participation des familles selon le QF
Tranches A et B	60%	200,00 €	400,01 €	600,01 €	321,60 €	350,00 €
Tranche C	56%	220,00 €	440,01 €	660,01 €	353,76 €	385,00 €
Tranche D	52%	240,00 €	480,01 €	720,01 €	385,92 €	420,00 €
Tranche E	48%	260,01 €	520,01 €	780,02 €	418,08 €	455,00 €
Tranche F	44%	280,01 €	560,01 €	840,02 €	450,24 €	490,00 €
Tranche G	40%	300,01 €	600,01 €	900,02 €	482,40 €	525,00 €
Tranche H	36%	320,01 €	640,01 €	960,02 €	514,56 €	560,00 €
Tranche I	32%	340,01 €	680,01 €	1 020,02 €	546,72 €	595,00 €
Tranche J	28%	360,01 €	720,01 €	1 080,02 €	578,88 €	630,00 €
Tranche K	24%	380,01 €	760,02 €	1 140,02 €	611,04 €	665,00 €
Tranche L	20%	400,01 €	800,02 €	1 200,02 €	643,20 €	700,00 €
Tranche M	16%	420,01 €	840,02 €	1 260,03 €	675,36 €	735,00 €
Tranche N	12%	440,01 €	880,02 €	1 320,03 €	707,52 €	770,00 €

ANNEXE 2

Modalités d'inscription :

L'inscription à ces séjours est réservée aux enfants dont les parents habitent la commune, dans la limite des places existantes. Un abattement de 10% est appliqué à partir de deux enfants inscrits aux séjours.

Le règlement des séjours s'effectuera :

soit en totalité à l'inscription
soit avec un échelonnement sur 3 mois (avril, mai, juin).

En cas d'annulation par la famille, celle-ci entraînera la perception des frais selon le barème ci-dessous :

Plus de 60 jours avant le départ : 10 % de la participation de la famille,
Entre 45 et 60 jours : 30 % de la participation de la famille,
Entre 30 et 45 jours : 50 % de la participation de la famille,
Entre 7 et 30 jours : 75 % de la participation de la famille,
Moins de 7 jours avant le départ : 100 % de la participation de la famille

En cas d'annulation pour des raisons médicales graves ou exceptionnelles dûment justifiées, 22 € seront facturés à la famille pour les frais administratifs.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Amicale des Pompiers de La Celle Saint-Cloud dans le cadre du jumelage

Madame MARADEIX

Cette année, l'Amicale des Pompiers de La Celle Saint-Cloud a pour projet d'organiser un défi sportif consistant à relier à vélo La Celle Saint-Cloud à Beckum. Les 740 kilomètres qui séparent les deux villes jumelées seront parcourus du mardi 30 août au vendredi 2 septembre 2016 par une vingtaine de pompiers. L'objectif sera d'atteindre la ville allemande pour le début du *pütt tag*.

Pour mener à bien ce projet, l'Amicale des Pompiers s'appuie sur plusieurs partenaires et sur un financement croisé. Un budget de 7 500 € sera nécessaire à l'organisation de cet événement. L'Amicale des Pompiers sollicite l'aide de la ville pour couvrir une partie des frais logistiques, comme par exemple les frais de restauration durant l'ensemble du parcours.

La ville incite l'Amicale des Pompiers à faire appel à la générosité des Cellois lors des fêtes de la ville et de « Courses en fête ». Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention de 3 000 euros à ce projet.

Je voudrais juste donner quelques précisions, si vous le permettez. Les 740 kilomètres ne sont pas la distance réelle entre La Celle-Saint-Cloud et Beckum, mais ils prennent un autre chemin que celui le plus direct. Ils seront hébergés dans des casernes de pompiers, ils y font également une halte à midi, et compte arriver pour le *pütt tag* où ils rentreront en ville « en fanfare ». Il faut savoir que pour

les 10 ans du jumelage, au siècle dernier, ils avaient fait La Celle-Saint-Cloud/Beckum en course à pied, ce qui avait remporté un vif succès. Ils ont retrouvé cela dans les tiroirs et ont décidé de refaire cela à bicyclette. Je trouve que c'est un beau projet et je vous encourage à voter pour.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie de le présenter avec flamme, si j'ose dire, parce que c'est un projet très sympathique qui montre que l'Amicale renoue avec les activités de la ville. Il est important que les pompiers soient présents dans la ville, pas uniquement pour les incidents, les accidents, tous les drames imaginables, mais aussi pour les activités festives et les grands engagements de la ville, notamment le jumelage.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, puisque vous parlez de flamme, on nous a parlé de 20 pompiers, mais ils ne sont tout de même pas tous ceux de La Celle-Saint-Cloud ? Qui va garder la boutique ? Je trouve que 3 000 euros, c'est une grosse subvention. Nous aurions préféré qu'elle soit de 1 000 euros et que l'on fasse les comptes ensuite.

Je rappelle tout de même que l'Amicale des Pompiers, on y contribue tous un peu, ça s'appelle « les calendriers ». Je pense que l'on pouvait mettre une provision puisqu'ils sont une vingtaine, pour les frais de restauration. S'ils sont une vingtaine, cela signifie qu'il y a des gens de l'extérieur, que la caserne de La Celle-Saint-Cloud intervient sur Le Chesnay, Bougival, d'autres communes. Je pense qu'il serait préférable de leur donner une subvention de 1 000 euros et de faire les comptes après leur retour. Là, La Celle-Saint-Cloud donne 45 % et on ignore ce que vont donner les autres. Sinon, nous nous abstenons sur cette subvention.

Madame MARADEIX

Ils ont sollicité d'autres partenaires : le Crédit Mutuel, l'Amicale, et ils sollicitent la mairie pour 3 000 euros. Je n'ai pas le budget détaillé, mais ce ne sont pas que les frais de restauration, ils louent également des camionnettes. Je pense qu'ils seront moins d'une vingtaine, mais s'ils nous ont sollicités pour 3 000 euros, c'est qu'ils en ont besoin, je trouve cela petit.

Monsieur BARATON

Ce n'est pas une question d'être petit ou pas, ils ont un budget prévisionnel de 7 500 euros et on leur en donne déjà 3 000. Je ne sais donc pas ce que vont donner les autres partenaires. Que vont donner Le Chesnay, Bougival, Rocquencourt, etc. ? Je ne dis pas qu'il ne faut pas donner, Je dis simplement qu'on leur donne déjà 1 000 euros en prévisionnel, et que l'on voit après leur retour. C'est tout, ce n'est pas du tout petit.

Madame MARADEIX

Il n'est pas question qu'ils demandent au Chesnay ou Rocquencourt qui ne sont pas jumelées avec Beckum. Là, c'est La Celle-Saint-Cloud/Beckum.

Monsieur le Maire

Anne-Sophie, je crois qu'il faut vraiment rappeler que c'est une opération dans le cadre du jumelage avec Beckum auquel nous croyons, nous engageons des actions depuis longtemps, 3 000 euros pour cette année ce n'est tout de même pas le bout du monde, c'est raisonnable pour 20 pompiers et 740 kilomètres.

C'est une grosse opération, il y a des questions logistiques, ce n'est pas si simple. Anne-Sophie n'est par rentrée dans le détail de l'opération, mais c'est assez compliqué. Il y a tout de même des aspects de sécurité, de logistique, il faut des voitures, des moyens. Ils nous ont démontré qu'ils allaient chercher la majorité de leurs ressources ailleurs, et nous les soutenons pour un solde qui reste tout de même plus que raisonnable.

Madame NAPOLY

Je voudrais juste rajouter que nous leur avons demandé également qu'il y ait une visibilité de cette action et de ce qu'ils font auprès de la population. Ils seront présents à « Courses en fête » pour présenter leur projet, et également aux fêtes de la ville. Ils ne seront pas là à la journée des associations car ce sera le moment où ils seront à Beckum, mais nous aurons un retour. L'idée c'est que c'est aussi une occasion de parler de ce jumelage avec Beckum, de le représenter et de le revivifier.

Monsieur BLANCHARD

Nous voterons cette proposition de subvention. Je tiens simplement à m'élever contre le terme utilisé par Madame MARADEIX, on ne dit pas à quelqu'un qu'il est « petit ». Jouez sur les mots si cela vous amuse, mais je dis que cela me choque. Ce ne sont pas des termes à utiliser envers quelqu'un qui oppose des arguments à une proposition.

Monsieur le Maire

Et Anne-Sophie s'excuse, merci. Nous allons voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? La majorité est favorable, merci pour eux.

V. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Autorisation de signature du marché de propreté urbaine

Monsieur le Maire

C'est Jacques qui va présenter la proposition, en l'absence de Jean-Christian qui l'aurait présentée lui-même.

Monsieur FRANQUET

En pensant à lui. Le contrat de propreté urbaine arrive à échéance le 13 juin prochain. Afin de poursuivre la prestation, la ville a lancé le 3 février, une consultation selon la procédure d'appel d'offres, ouvert en application des articles du Code du marché public.

Le marché a pour objet le nettoyage mécanisé et/ou manuel des voies et des espaces publics sur l'ensemble du territoire, dans le but d'en assurer le maintien en constant état de propreté et de salubrité. Il débutera le 14 juin pour une durée d'un an renouvelable, par tacite reconduction trois fois pour une même durée.

La commission d'appel d'offres du 6 avril, après analyse des offres, a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire la société SITA SUEZ, pour le prix global et forfaitaire annuel de 318 572 euros HT, ainsi que pour les prix indiqués au bordereau de prix unitaires. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce marché sont prévus au budget annuel.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché en question.

Monsieur BARATON

J'étais à la CAO ce matin-là. Nous sommes tout à fait d'accord pour retenir la société SITA SUEZ. Dans leur contrat, ils se sont engagés à nettoyer avec une infinie précision les passages souterrains de la ville. Il serait donc intéressant de faire un suivi de ces travaux, car ces trois passages souterrains sont très insalubres.

Comme cela fait partie également des points qu'ils ont gagnés par rapport à leurs prestations, j'aimerais que le suivi de ce genre d'entreprise soit vraiment scrupuleux.

Madame DELAIGUE

Juste une précision : pourrait-on connaître le montant préalable de ce marché ?

Monsieur SOUDRY

C'était 380 000 HT.

Monsieur MICHEL

J'aimerais avoir quelques précisions sur le marché. Cela concerne-t-il toutes les rues de la ville ? J'imagine que oui. Combien de candidat y a-t-il eu ? Comment se situe le montant du candidat retenu par rapport aux autres ?

Monsieur le Maire

Je crois que c'était le mieux disant.

Monsieur SOUDRY

Oui, c'était assez nettement le mieux et le moins disant en termes de prix. Celui que nous avons aujourd'hui avait également fait une offre supérieure à celle que nous le payons aujourd'hui. Si l'on veut comparer le prix au montant que je vous ai donné, il y a une rémunération forfaitaire, et ensuite une rémunération à partir d'un bordereau de prix pour des prestations occasionnelles. Le montant de 380 000 euros est la somme des deux, le forfait plus les prestations occasionnelles. Le montant de 318 000 euros comporte le forfait et des prix unitaires.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. D'autres questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'information transmise à la Commission Aménagement et Patrimoine sur la procédure d'attribution du marché, réunie le 30 mars 2016,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 avril 2016.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de propreté urbaine avec la société SITA SUEZ pour un montant forfaitaire annuel de 318 572€ HT ainsi que pour les prix indiqués au bordereaux de prix unitaires et de signer les avenants à intervenir dans la limite de 15 % du montant du marché,

dit que la dépense sera inscrite aux budgets primitifs durant la durée du marché

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Demande de subvention au titre du contrat départemental

Monsieur TEYSSIER

Nous arrivons actuellement à la fin du contrat départemental n° 5, et nous faisons une demande de subvention au titre du contrat départemental 2016-2019. Compte tenu de l'analyse des besoins de la commune, il est proposé de retenir, au titre du contrat départemental quatre actions pour les années 2016-2019.

La première action est la requalification des espaces publics Victor Hugo, répondant aux besoins des nombreux équipements présents dans ce quartier ayant une forte activité à l'échelle de la ville. Il s'agit de la nouvelle allée Victor Hugo qui permet de desservir, d'une part, les nouveaux bâtiments, et d'autre part, l'accès des fournisseurs au niveau du collège et l'accès au gymnase.

Dans ce projet, il est question de refaire l'allée Victor Hugo, mais aussi la partie parking sur lesquels est actuellement présent le cantonnement. Par rapport aux questions posées le jour de la commission, je rappelle tout de même que les habitations ont leur propre parking : il est prévu 60 places de parking pour 52 habitants. Le parking qui sera réalisé aura environ une soixantaine de places, et permettra d'accueillir dans la journée les professeurs du collège, et le soir les utilisateurs du gymnase et ceux de la MJC, puisqu'en bout de ce parking sera prévu une allée permettant de les relier directement.

La deuxième action concerne la nécessaire rénovation et mise aux normes des locaux de la salle polyvalente Caravelle. Je rappelle que cette salle faisait déjà partie du contrat départemental précédent. Nous avons utilisé l'engagement de la salle Caravelle pour la place Berthet, et les problèmes d'étanchéité étant en cours d'être résorbés, nous allons repartir sur le projet Caravelle tel qu'il avait été initié dans le contrat précédent.

Le troisième point concerne la création d'un centre de loisirs en groupe scolaire Morel de Vindé, répondant à la forte demande en matière d'inscriptions aux activités périscolaires de ce secteur de la ville.

Il est vrai qu'actuellement, au niveau du centre de loisirs, il n'y a qu'une partie des enfants, ceux en maternelle. Il n'y a pas de centre de loisirs pour les écoles élémentaires, et ces enfants-là sont dispatchés sur les autres centres de loisirs. L'objet est d'en créer un sur Morel de Vindé de façon à pouvoir accueillir les élémentaires, et les grandes sections maternelles. Il sera d'environ 240 m² et sera appliqué contre le gymnase de Morel de Vindé. Cela permettra d'être totalement à l'extrémité de la cour, ce qui prendra peu de place par rapport à l'ensemble de la cour, et surtout de pouvoir relier le gymnase déjà équipé d'une grande salle avec des vestiaires, des toilettes etc., installations qui seront utilisables par le gymnase et le centre de loisirs. Cet équipement sera de plain pied pour des problèmes d'accessibilité.

Le quatrième point, c'est la rénovation énergétique du groupe scolaire Morel de Vindé, qui nécessite une rénovation complète des façades. Dans le contrat départemental, compte tenu du montant de cette rénovation, l'ensemble ne pourra être réalisé. L'objet est de pouvoir, au moins, réaliser la façade qui donne directement sur la rue des Sablons. C'est celle qui souffre actuellement le plus, qui est plein ouest, il y a vraiment des problèmes de reprise d'étanchéité, il faudra en profiter pour refaire une isolation thermique par l'extérieur. En fonction du calcul actuel, nous pourrions refaire environ un tiers de la façade sur l'ensemble de la cour. Les deux autres tiers, côté cour, feraient partie d'un autre plan.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. C'est en effet un vaste programme qui s'étalera sur les trois prochaines années. Nous nous inscrivons là dans un sixième contrat départemental, nous avons trois ans pour le réaliser. La salle Caravelle est une nécessité, vu sa situation et son état, l'espace public Victor Hugo et le centre de loisirs, tu l'as bien rappelé, répondent à une nécessité que Sophie pourrait éventuellement développer.

Monsieur MICHEL

J'ai une observation concernant la priorité des actions. J'aurais peut-être plutôt privilégié le centre de loisirs Morel de Vindé par rapport à la salle Caravelle. Avez-vous déterminé ces actions seulement du point de vue budgétaire ? Y a-t-il une souplesse également au niveau du contrat ? Peut-on inverser les actions ?

Monsieur TEYSSIER

Effectivement, rien n'empêche de changer l'ordre, nous en avons donné un par rapport à un plan établi et à la possibilité de le réaliser. Le dossier de la salle Caravelle est aujourd'hui totalement terminé puisqu'il faisait déjà partie d'un plan précédent. Sur l'ensemble du dossier du centre de loisirs, nous avons commencé à travailler sur l'APS, il va nous falloir maintenant un peu de temps pour travailler sur l'APD.

Monsieur le Maire

Puisqu'il y a un calendrier prévisionnel de réalisation, nous savons que la première opération ce sont les espaces publics de Victor Hugo en 2016. Le contrat départemental ne sera signé, au mieux, qu'en juin ou juillet, on ne pourra donc véritablement commencer les travaux que dans le second semestre. Concernant la salle Caravelle et le centre de loisirs Morel de Vindé, c'est 2017-2018 pour la première, il faut donc essayer d'avancer le second en 2017. Là, c'est un peu la programmation technique et budgétaire. Mais en 2017, nous pouvons espérer faire à la fois l'une et l'autre.

En revanche, la rénovation énergétique pourrait être décalée pour des raisons budgétaires sur 2018-2019. Jean-Claude, il faudrait voir si l'on peut éventuellement avancer sur 2017 pour réaliser la totalité cette année-là.

Monsieur TEYSSIER

Il y a deux éléments. La partie économique : va-t-on pouvoir rapprocher dans le temps ? Mais il faut tout de même aussi laisser le temps aux services d'établir l'ensemble des APD, de façon pour travailler correctement. Il y a tout de même un minimum de travail à effectuer, nous sommes sur des APS, après il faut aller un peu plus loin, et ensuite il faudra lancer les appels d'offres.

Monsieur BARATON

Concernant les aménagements des espaces publics Victor Hugo, ce qui m'interpelle, c'est qu'au budget primitif, nous avons mis 480 000 euros et là, le montant estimé est de 336 000 euros.

Ma deuxième remarque concerne la salle Caravelle, je crois même qu'elle était dans le plan 2011-2013. Le problème ne concerne pas seulement la salle, mais l'ensemble, y compris le lieu où se trouve la Croix-Rouge, voire même les services techniques. La réfection totale est sur le tapis depuis bien longtemps, est-ce que la ville a encore besoin d'une telle grandeur d'espace ? Notamment au niveau des services techniques, où la place est énorme pour pas grand-chose.

Monsieur TEYSSIER, vous dites que les problèmes de fuites sont en voie de solution, lesquelles vont passer avec un accord avec la copropriété afin de trouver les fonds nécessaires aux travaux. Pour l'instant, il pleut donc autant. C'est tout de même le seul bâtiment où les gouttières sont à l'intérieur.

Il y a un autre problème : si l'on calculait aujourd'hui la fréquentation de la salle Caravelle, on n'arriverait pas à cinq manifestations par an. Je sais que lorsqu'elle sera très belle, tout le monde la voudra, y compris Peugeot, mais quand même.

Une dernière réflexion concernant les travaux de Morel de Vindé. Vous avez dit en commission que toutes les écoles avaient un centre de loisirs, mais seule celle de Jules Ferry en a vraiment un, pour les autres, c'est dans les salles vides. Je sais qu'il y a un problème de salle sur Morel de Vindé, mais qu'on le veuille ou non, lorsque l'on regarde ce contrat départemental, on s'aperçoit que les trois quarts correspondent à une seule école de la ville ; je ne pense pas que les autres soient dans un parfait état.

La vraie réflexion que nous devrions avoir serait de se dire que Morel de Vindé comme Pierre et Marie Curie sont les mêmes bâtiments qu'anciennement Victor Hugo, puisqu'ils ont été construits à la même époque. Il faudrait peut-être se demander un jour à quel moment on va reconstruire une école. Là, on remet de l'argent sur des bâtiments qui s'effondrent. Optiquement parlant, vous pouvez dire ce que vous voulez, mais Morel de Vindé aura 1,1 million sur 1,6, et on aurait peut-être pu trouver d'autres choses sur d'autres écoles et les intégrer au contrat.

Monsieur le Maire

Le fait de saupoudrer les dépenses n'est pas toujours une bonne idée. Il y a des moments où il faut faire des choix et des investissements là où ceci est nécessaire. Là, c'est le choix d'une école qui a d'énormes besoins en termes de centre de loisirs. C'est sur une partie de la ville, mais il faut choisir, à un autre moment ce sera sur une autre école.

Monsieur TEYSSIER

Nous n'avons pas tiré au sort tel groupe scolaire, nous avons tout de même essayé de déterminer l'état des bâtiments. Si l'on compare l'état du bâtiment Victor Hugo qui est de la même date que celui de Morel de Vindé, les façades ne sont pas tout à fait orientées de la même façon. L'une est pleine ouest, prend tout et est en piteux état : c'est Morel de Vindé, ce qui n'est pas du tout le cas de Victor Hugo. Faire des priorités n'est pas privilégier tel ou tel groupe, mais dire que tel ou tel groupe est dans tel état et de travailler par rapport à cela, et non pas par rapport au quartier proprement dit. À ce moment-là, on revient à saupoudrer un peu partout.

Monsieur SOUDRY

Je voudrais rajouter une petite précision sur le premier point concernant les espaces publics Victor Hugo. Effectivement, le montant inscrit ne correspond pas à la totalité de ce qui a été inscrit au budget, parce que le contrat départemental ne subventionne pas la voirie. Il ne subventionne que ce qui est trottoirs, espaces verts, aménagements, mais pas le bitume de la voirie qui a été retiré du montant.

Monsieur BLANCHARD

Ce que je trouve regrettable, c'est que l'on a l'impression que l'on construit des projets à partir d'une demande de subvention. Nous sommes en train d'en examiner une à travers le contrat départemental, mais dans les projets qu'il y a, nous avons eu connaissance de certains et d'autres nous ont été présentés à l'occasion du passage en commission.

L'aménagement des espaces publics de Victor Hugo nous avait été présenté bien clairement. Concernant la rénovation de la Caravelle, on nous a présenté un projet que nous n'avions pas eu auparavant, qui est beaucoup plus précis, sur lequel il manque, me semble-t-il, l'aménagement de la salle elle-même, puisque l'on nous a beaucoup parlé de tout ce qui était annexes, salle de douche, réfection de la cuisine et partie Croix-Rouge, mais on ne voit pas du tout ce que donnera la salle elle-même. Est-ce qu'elle sera cloisonnée, cloisonnable ? Or, cela est probablement l'enjeu essentiel de cette salle.

Concernant la création du centre de loisirs Morel de Vindé, nous n'en avons pas eu connaissance avant cette demande d'inscription au contrat départemental, de même que la rénovation énergétique.

Je trouve donc que les choses arrivent un peu à l'envers. Normalement, nous avons des projets et nous en parlons, ensuite nous parlons du financement. Mais là, à partir d'un financement, nous arrivons à construire des projets et je trouve que, comme toujours, on confond la fin et les moyens, c'est l'éternel problème des décisions prises dans cette commune, me semble-t-il.

Monsieur TEYSSIER

C'est le problème de la partie émergée de l'iceberg qui est celle que vous voyez, mais il est sûr qu'en particulier sur Morel de Vindé et l'ITE, c'est dans les circuits depuis longtemps, puisque nous nous sommes même posés la question de savoir ce qu'il faudrait faire réellement. Ce n'est pas de cette année, cela fait déjà pratiquement trois ou quatre ans du mandat précédent que l'on travaille sur le sujet Morel de Vindé. Vous le découvrez peut-être, mais ce n'est pas nouveau.

Madame DELAIGUE

Je voudrais revenir sur les deux premières demandes de subventions concernant Victor Hugo et Caravelle.

Concernant Victor Hugo, nous en avons déjà parlé, je note bien qu'il y aura le parking au fond de l'allée Victor Hugo, qui viendra peut-être soulager un peu l'importance du stationnement sur l'avenue des étangs lorsqu'il y a des manifestations à la MJC, mais j'avais déjà émis une inquiétude. Je ne sais pas si c'est le nombre exact, mais si l'on considère qu'il y aura 48 logements dans les bâtiments, que chaque famille à 1,5 voiture, sauf erreur de ma part $48 + 24 = 72$. Or là, 60 parkings sont prévus, ce qui fait 12 en plus. Où vont-ils se garer ? Sur l'Avenue des Etangs ? Sur le parking du gymnase et de la MJC ? Pour moi, cela reste tout de même un souci. Ceci est ma première question.

Pour la deuxième, je reviens sur ce que disait Monsieur BLANCHARD concernant la Caravelle. Il me semble que c'est une salle qui a vraiment besoin d'être repensée, et hormis cette mise aux normes d'étanchéité, de vrai projet de rénovation de cette salle, à moins que vous ne me disiez le contraire. Merci.

Monsieur TEYSSIER

Je ne vais pas le ressortir, mais nous avons repris le projet qui était dans le plan départemental précédent, y compris les aménagements. Je vous le montrerai à la prochaine réunion, mais il existe, puisque nous avons repris l'ensemble du dossier qui avait déjà été déposé à la mandature précédente.

Monsieur le Maire

Et pour les parkings ?

Monsieur TEYSSIER

En ce qui concerne le bâtiment, le nombre de parkings est, de mémoire, d'un peu plus d'une soixantaine pour 48 logements. Mais si vous avez vu le plan au niveau de la commission, dans ce que l'on est en train de préparer, il est prévu 70 places qui n'existaient pas avant.

Monsieur le Maire

D'autres observations ou questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le règlement des contrats départementaux adopté par le Conseil Départemental,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 30 mars 2016,

Compte tenu de l'analyse des besoins de la commune, il est proposé de retenir pour cette action 2016-2019 :

- La requalification de l'espace public Victor Hugo répondant aux besoins des nombreux équipements présents dans ce quartier ayant une forte attractivité à l'échelle de la ville,
- La nécessaire rénovation et mise aux normes des locaux vétustes de la salle polyvalente Caravelle, équipement offrant depuis de nombreuses années des services à la population
- La création d'un centre de loisirs au Groupe scolaire Morel de Vindé répondant à la forte demande en matière d'inscriptions aux activités périscolaires de ce secteur de la ville,

- Et la rénovation énergétique du groupe scolaire Morel de Vindé, nécessitant une rénovation complète des façades.

Les opérations envisagées et leur planification pour le prochain contrat à venir sont les suivantes :

CONTRAT DEPARTEMENTAL 2016-2019	Calendrier prévisionnel de réalisation	Montant estimé HT	Montant estimé TTC	Montant subventionné HT	Subvention 30%
Action n°1 Aménagement des espaces publics Victor Hugo	2016	280 000	336 000	280 000	84 000
Action N°2 Rénovation salle Caravelle	2017	350 000	420 000	350 000	105 000
Action n°3 Création d'un centre de loisirs Morel de Vindé	2017-2018	500 000	600 000	470 000	141 000
Action N°4 Rénovation énergétique du groupe scolaire Morel de Vindé	2018-2019	400 000	480000	400 000	120 000
TOTAL		1 530 000	1 836 000	1 500 000	450 000

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'arrêter le programme définitif du contrat départemental et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant dans le tableau annexé à la présente délibération,

De solliciter du Conseil Départemental des Yvelines les subventions fixées par la délibération susvisée,

S'engage à :

- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu
- ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans
- présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la commune est propriétaire

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2016

CONTRAT DEPARTEMENTAL 2016 2019 DE LA CELLE SAINT-CLOUD**TABLEAU FINANCIER**

Opération	Montant de l'opération HT	Montant plafonné	Taux	Subvention départementale	Subventions à solliciter	Part communale	Echéancier contractuel	% part communale
Action n°1 : Aménagement des espaces publics Victor Hugo	280 000 €	280 000 €	30%	84 000 €	-	196 000 €	2016	70%
Action n°2 : Rénovation salle Caravelle	350 000 €	350 000 €	30%	105 000 €	-	245 000 €	2017	70%
Action n° 3 : Création d'un centre de loisirs Morel de Vindé	500 000 €	470 000 €	30%	141 000 €	-	359 000 €	2017-2018	71,80%
Action n°4 : Rénovation énergétique du groupe scolaire Morel de Vindé	400 000 €	400 000 €	30%	120 000 €	-	280 000 €	2018-2019	70%
TOTAL	1 530 000 €	1 500 000 €		450 000 €		1 080 000 €		

3. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la rénovation d'un terrain de sports

Madame LABORDE

Afin de compléter son offre en matière d'équipements sportifs et de loisirs, un premier terrain multisports ayant déjà été réalisé en décembre 2015, et afin de répondre à une demande formulée par les jeunes Cellois, la municipalité souhaite rénover un second terrain de sports en accès libre, Avenue de Bauffremont.

Ce terrain, destiné à la pratique du football en accès libre, est composé d'un revêtement stabilisé occasionnant une importante rétention des eaux de pluie, le rendant impraticable à certaines périodes de l'année. La ville souhaite procéder à la remise en état du terrain qui subira préalablement un décapage, seront posés ensuite des caniveaux pour permettre l'évacuation des eaux de pluie. Enfin, la réalisation d'une couche drainante et la remise à niveau du terrain seront réalisées. Les deux buts existants seront mis en peinture et quatre buts supplémentaires seront installés pour permettre des jeux dans la largeur du terrain. Cet équipement sera accessible au public en situation de handicap.

Le montant des travaux, fournitures et pose du mobilier comprises, est estimé à 75 000 euros HT. Le Conseil départemental des Yvelines peut subventionner ces travaux au titre de la rénovation des équipements sportifs. Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget communal 2016, il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines.

Monsieur BARATON

Entre ce que nous avons eu en commission et le texte définitif, il y a des variantes. L'une d'entre elle est intéressante, car vous parlez maintenant de repeindre les buts actuellement sur place, mais en commission vous aviez dit qu'ils seraient supprimés.

Vous aviez également dit que cet équipement serait accessible au collège. Il y a peut-être des raisons pour lesquelles les buts qui devaient être enlevés sont repeints, mais personnellement, mettre des buts en transversal pose un problème, d'abord parce qu'il faudra mettre des filets d'au moins 3 mètres. Cela a-t-il un intérêt ? Parce qu'il y a à peine 40 mètres entre les deux buts. Et je me dis que si vous laissez les grands buts et que vous en mettez quatre autres petits, et que tout le monde veut jouer au football, il y aura un problème.

Madame LABORDE

Je trouve également important de vous dire que ce projet est mené en lien avec les jeunes, le Centre social et le CPEA. Comme pour le premier aménagement que nous avons fait, l'idée est que les jeunes se retrouvent dans ces projets, qu'ils s'y sentent accueillis, et qu'ils le respectent puisqu'ils se l'approprient progressivement.

Or, dans leur demande, cet aspect des buts dans les deux sens en fait partie, car ils considèrent qu'ils peuvent jouer à des âges et des moments différents. Cela peut faire jouer davantage de jeunes sur ce terrain. Il y a effectivement le problème des filets que nous avons en tête, mais je crois qu'il est important de se dire que ces deux rénovations sont, non seulement une rénovation

des installations que nous avons sur la ville, mais elles participent aussi d'un désir fort que nous avons que les jeunes investissent ces lieux et se retrouvent à des lieux qui sont les leurs.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. D'autres questions ou observations ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 16 décembre 1999, fixant les règles de la comptabilité publique s'appliquant aux subventions,

Vu le programme de subvention du Conseil départemental des Yvelines,

Vu le programme municipal 2016 prévoyant la rénovation du terrain de sports en accès libre, avenue de Beauffremont,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 30 mars 2016,
Considérant que les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget communal 2016.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines pour la rénovation du terrain de sports en accès libre, avenue de Beauffremont.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Adhésion au syndicat mixte Autolib Métropole et signature de la convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib

Monsieur FRANQUET

Dans le cadre du développement de l'offre de transport au niveau de la métropole parisienne, un grand nombre de communes et d'établissements de coopération intercommunale de la région parisienne et de la région Île-de-France se sont associés au sein d'un syndicat mixte dont le nom est Autolib Métropole, qui permet aux habitants de la métropole parisienne d'accéder à un service de location de véhicules électriques en libre-service : Autolib.

La mise en œuvre de ce service a nécessité la conclusion d'une convention de délégation de service public entre le syndicat mixte Autolib Métropole et une société concessionnaire en charge de la mise en place, de la gestion et de l'entretien du service, et d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques.

L'objectif assigné au délégataire est de construire environ 1 200 stations Autolib sur le territoire des collectivités adhérentes au syndicat, sur le domaine public de voirie et en parcs de stationnement. Ainsi, dans le cadre du schéma général de maillage des transports de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand parc, il a été décidé le développement d'un réseau de stations Autolib. La ville de La Celle-Saint-Cloud, adhérente au principe, entreprend une démarche expérimentale de mise en place progressive de stations, afin que les Cellois puissent bénéficier de ce service.

Dans cette perspective, il convient tout d'abord d'adhérer au syndicat mixte d'Autolib Métropole, et de signer ensuite avec ce syndicat la convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib. La contribution de l'adhésion de la commune au syndicat mixte Autolib Métropole est fixée à 2 500 euros par station. La convention précise, quant à elle, les modalités financières relatives à la participation de la commune aux investissements du syndicat, et celles relatives au déploiement et à l'exploitation des stations par le syndicat mixte sur le territoire de la commune.

Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget communal de cette année, il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer au syndicat mixte Autolib Métropole, d'approuver les statuts du syndicat, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib.

Monsieur DASSE

Tout d'abord, nous nous réjouissons de l'arrivée d'Autolib dans notre commune (enfin aurais-je tendance à dire). En revanche, nous nous posons une question purement technique qui est de savoir si deux stations sont vraiment suffisantes. Comme vous le savez, lorsque vous utilisez Autolib et que vous vous rendez à un point de destination, vous réservez la place d'arrivée qui doit être libre. Sur deux stations, cela réduit le champ du possible, notamment le soir lorsque tout le monde rentre.

Ces deux stations sont-elles vraiment suffisantes pour rendre le dispositif opérationnel ? Sachant que si l'on fait une petite comparaison avec la commune voisine du Chesnay qui a mis en place 5 stations, nous sommes quasiment dans un rapport de 1 à 3 en nombre de stations, pour un rapport, en termes de population, de 1 à 1,5 puisque Le Chesnay, c'est à peu près 30 000 habitants. Cela sur une surface beaucoup plus réduite, c'est-à-dire que si une station n'est pas disponible, ce n'est pas un drame de se garer à côté, alors que chez nous, s'il y a une station Place du jumelage et à La Jonchère, il n'est pas évident de traverser toute la commune.

Monsieur FRANQUET

Nous avons longuement eu cette très bonne interrogation dans le cadre de la commission ad hoc, et c'est pour cela que l'on a inscrit le terme « expérimental ». Il est vrai que Le Chesnay a actuellement 5 stations, j'ai eu le retour de l'exploitation au bout de presque un an. Certaines ne fonctionnent vraiment pas bien, ce qui est très préoccupant parce qu'il y a tout de même un inconvénient majeur qui est que lorsque l'on installe une station, on a des places de parking en moins dans des zones denses.

Je rappelle tout de même que le syndicat Autolib Métropole considère que l'on installe une station au cœur d'une zone de population d'au moins 5 000 personnes concentrées dans un rayon de 500 mètres, soit une densité de 20 000 habitants par km² qui correspond à celle de la Petite Couronne et de Paris. Dans ce cas-là seulement, nous avons une chance de voir les stations se développer et fonctionner suffisamment.

La moyenne des stations installées actuellement dans toute la région est entre 13 et 15 locations par jour, davantage le week-end que la semaine et la moyenne du Chesnay est de 6. Même celles autour de Parly II et du centre, qui sont censées mieux fonctionner, ne sont qu'à la moitié de la moyenne des autres stations.

Effectivement, la densité de stations joue un rôle important, mais pour arriver à une station tous les 300 mètres comme dans Paris, vous imaginez combien cela fait pour La Celle-Saint-Cloud, et combien d'habitants vont se retrouver à 300 mètres de la station. Encore une fois, ce n'est pas une station de taxi, mais une station qui rend service à des abonnés à l'année, c'est dans ce sens-là qu'elle a une utilité. Lorsque vous êtes abonnés à l'année, vous avez droit à réserver une voiture au départ et une place à l'arrivée, ce sont les conditions du succès.

Nous sommes avec toutes ces interrogations, nous étions très en réserve par rapport au rendu de services d'Autolib dans la commune, compte tenu de son caractère polycentré. Nous n'avons pas un cœur de ville très dense, nous avons deux zones où nous allons implanter ces premières stations. Versailles a les mêmes interrogations, pour l'instant, par rapport à la population de la ville, 8 ou 9 vont être installés, ce qui n'est pas énorme par rapport à l'ensemble de cette ville.

Nous allons nous retrouver, sur VGP, entre 25 et 30 stations, et nous ne nous attendons pas au début à une activité fébrile autour de cela. Autolib est un réseau et ne fonctionne que s'il est suffisamment dense. Est-on au seuil critique ? Nous ne sommes pas au centre de Paris où la moitié des gens n'ont pas de voiture et dépendent davantage d'Autolib. Nous avons soulevé toutes ces questions en commission, c'est pour cela que nous avons mis le terme « expérimental » derrière tout cela

Monsieur MICHEL

Je suis tout à fait d'accord sur le fait que nous devons adhérer pour impulser et donner envie aux autres villes voisines d'adhérer à leur tour, de façon à ce qu'il y ait un maillage. En revanche, j'aurais bien aimé revoir l'information donnée en commission. Même si l'on est sur une délibération qui porte sur l'adhésion au syndicat, on nous avait indiqué en commission que VGP subventionnait à hauteur de 50 %. Il me semble tout de même important de le dire à nouveau, d'autant que l'on parle d'expérimentation sur un projet qui engage les finances de la ville.

Monsieur le Maire

Tout à fait, cette subvention est confirmée.

Monsieur BLANCHARD

Je me félicite que le débat ait lieu dans ces termes où les choses sont posées clairement, car il y a un vrai problème derrière ce projet. Je suis très perplexe, je l'ai dit en commission et je le répète aujourd'hui, et je récuse l'argument qui consiste à dire que VGP en paye une partie car VGP, ce sont nos impôts.

Si cette affaire nous coûte 120 000 euros, puisque c'est bien le total qui avait été évalué en commission, et je suppose que vous le confirmerez, même si c'est 60 000 pour La Celle-Saint-Cloud et 60 000 pour VGP, ce sont tout de même 120 000 euros de nos impôts et il faut bien avoir en tête. Dieu sait que je suis très favorable à la circulation avec des véhicules propres, mais on voit très bien que cela ne peut pas bien fonctionner. Le Chesnay est beaucoup plus dense que La Celle-Saint-Cloud et cela fonctionne très mal, il n'y a aucune raison que cela fonctionne aussi bien chez nous que chez eux. Je ne comprends pas que l'on se lance dans ce projet.

Nous hésitions entre le vote contre et l'abstention, nous allons nous abstenir par politesse sur le principe, mais je pense que l'on ferait beaucoup mieux en développant des prises de recharge de voitures électriques qui correspondraient peut-être à une vraie nécessité.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas contradictoire.

Monsieur BLANCHARD

Alors à ce moment-là, qu'on le fasse, mais que l'on ne nous dise pas que c'est trop cher lorsqu'on le fera, ce qui correspond peut-être à un vrai besoin, notamment pour les gens qui vivent en appartement et qui ne peuvent pas brancher leur voiture dans leur jardin, ce qui représente plus des deux tiers de la population de La Celle-Saint-Cloud. Là, je crois que l'on apporterait une vraie réponse.

Je ne crois pas à Autolib à La Celle-Saint-Cloud, je souhaiterais avoir tort en disant cela, mais je crains que l'on parte dans quelque chose qui nous coûte cher et qui n'apporte aucun service. Lorsque les gens verront qu'ils sont coincés un soir et seront obligés de faire 3 kilomètres à pied pour rentrer chez eux après avoir déposé leur voiture à une autre borne, sans même avoir la garantie d'avoir une place à une autre, ils ne recommenceront pas.

Monsieur le Maire

Sur ce point-là, ce n'est pas comme cela que ça se passe.

Monsieur FRANQUET

D'abord, sur les 120 000 euros, c'est vrai, c'est 60 000 euros par station créée, après il y a une redevance de 750 euros par place Autolib, c'est-à-dire environ 9 000 euros par an qui nous sont reversés. Il y a donc une recette derrière, année après année, qui compense une partie au moins de l'investissement.

Concernant la garantie, non. La plupart des clients, lorsque l'on regarde ce qui se passe actuellement, se sont préalablement abonnés à l'année. Ils payent 120 euros par an, 10 euros par mois, vous avez une réservation de la voiture à la station dont vous voulez partir, et vous avez une réservation de la place à l'endroit où vous allez, vous n'allez pas dans le vide, vous ne sortez pas à la recherche d'une station perdue.

Ça fonctionne bien, et même dans des zones moyennement denses, parce que l'on est quand même en extrémité de réseau côté ouest, lorsque l'on regarde la densité de station. Lorsque je pense à l'ancienne Communauté d'agglomération du Mont Valérien où il y a Rueil, Nanterre et Suresnes qui se sont engagées dans ce processus depuis quelques années déjà, sur la carte il y a des endroits où il y a effectivement une distance entre les stations, et cela fonctionne tout de même. Certaines fonctionnent mieux que d'autres, mais par expérience, nous avons tiré l'enseignement de cette Communauté d'agglomération afin de ne pas, par exemple, proposer d'implantation à la gare alors que certains s'étonnaient.

Il faut planter les stations au cœur d'une zone dense. Celles qui sont autour du RER de Rueil-Malmaison qui draine pas mal de gens, ne fonctionnent pas bien. Alors que celles qui sont sur la colline de Suresnes, où il y a une population assez dense mais une proximité de Paris plus grande, fonctionnent mieux que la moyenne.

Monsieur le Maire

Merci Jacques pour ces explications. Y a-t-il d'autres demandes ? Il n'y en a pas. Nous allons donc voter pour cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Cette délibération est donc approuvée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte Autolib' Métropole, adoptés le 6 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 30 mars 2016,

Considérant qu'il convient d'adhérer au Syndicat Mixte Autolib Métropole et de signer avec ce syndicat la convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib',

Considérant que la contribution de la commune au syndicat mixte Autolib' Métropole (cotisation d'adhésion) est fixée à 2500 euros par station,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Abstentions : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

- d'adhérer au Syndicat Mixte Autolib Métropole,
- d'approuver les statuts du syndicat mixte Autolib' Métropole,
- d'autoriser M le Maire à signer la convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib'.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. ORGANISATION MUNICIPALE

1. Election de représentants au sein du syndicat mixte Autolib Métropole

Monsieur le Maire

On doit désigner deux représentants au syndicat Autolib. Je propose que le titulaire soit Jacques FRANQUET qui suit de très près ce sujet-là, et le suppléant Jean-Christian SCHNELL et je présente sa candidature à sa place.

Nous allons voter dans les règles de l'art, c'est-à-dire par un vote secret. Nous allons vous distribuer les bulletins, il peut y avoir d'autres candidats, bien entendu, à chacun de faire son choix. C'est un vote de liste Yves ? Non ? Un par un. Nous commençons donc par le titulaire. Ceux qui ont un pouvoir peuvent évidemment voter deux fois.

Madame D'ESTEVE

Pour les pouvoirs, il y a Stéphane MICHEL, Sophie TRINIAC, Laurent BOUMENDIL, Florence NAPOLY et moi-même.

Monsieur le Maire

Nous allons commencer par le titulaire, Jacques FRANQUET.

Monsieur DASSE

Juste avant de commencer le vote, nous nous étonnons du fait que vous n'avez fait d'appel à candidature.

Monsieur le Maire

J'allais le faire, mais vous m'avez devancé. Bien entendu, tous les candidats peuvent porter leur candidature. Y a-t-il des candidats ? Non. Il y a bien un seul candidat qui est Jacques FRANQUET, nous allons donc voter. La liste ?

Madame D'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, Monsieur SOUDRY, Madame NAPOLY, Monsieur SCHNELL c'est pour moi, Madame AUGERE, Monsieur TEYSSIER, Madame TRINIAC qui vote pour Madame Mc GREGOR, Monsieur BRILLANT, Madame THEARD, Monsieur TURCK, Monsieur FRANQUET, Madame LABORDE, Madame GRELU, Monsieur FORGET, Madame DOMINICI, Madame SALSAT, Madame MARADEIX, Monsieur LEFEBURE, Monsieur VIGNES, Monsieur BOUMENDIL qui vote pour Monsieur VIEILLE, Monsieur LEVASSEUR, Madame OJEDA-COLLET, Madame VELOU, Madame NAPOLY pour Madame SEGUY, Monsieur MOUSTACAS, Monsieur BARATON, Monsieur DASSE, Madame VIAL, Madame DELAIGUE, Monsieur BLANCHARD, Monsieur MICHEL pour lui-même et Madame FERNEZ, et moi j'ai les deux bulletins, le mien et le vote pour M. SCHNELL.

Monsieur le Maire

Nous allons demander à deux scrutateurs, Stéphane et Geneviève.

Dépouillement des bulletins de vote

Jacques FRANQUET est désigné comme titulaire, nous allons maintenant voter pour le suppléant Jean-Christian SCHNELL. Vous remettez les bulletins à l'administration ici présente. Merci Stéphane. Nous recommençons.

Jacques Franquet est désigné comme titulaire, on va maintenant voter pour le suppléant Jean-Christian SCHNELL. Vous remettez les bulletins à l'administration.

Madame OJEDA-COLLET

Je n'ai pas le même nombre que lorsqu'ils ont énuméré les noms. J'arrive à 26 pour Jacques FRANQUET, 5 blancs, 2 rayés et 2 nuls. Quelqu'un d'autre a noté ?

Madame d'ESTEVE

Oui, j'ai compté, j'ai 27, 5 et 3.

Monsieur le Maire

Il faut que l'on ait des chiffres précis.

Madame OJEDA-COLLET

Il y a eu une discussion sur un bulletin.

Monsieur le Maire

Lorsque c'est entouré, ce n'est pas valable.

Madame OJEDA-COLLET

Je l'ai mis en nul.

Monsieur le Maire

27 pour, 8 dont 2 rayés, ça fait 35. Jacques FRANQUET est donc élu. Merci beaucoup et nous allons maintenant passer au vote du suppléant.

Madame D'ESTEVE

Nous allons donc passer dans l'ordre des tables, si vous en êtes d'accord Nolwenn. Nous commençons par Monsieur MOUSTACAS, Madame OJEDA-COLLET, Monsieur LEVASSEUR, Monsieur BOUMENDIL qui vote deux fois, Monsieur VIGNES, Monsieur LEFEBURE, Madame MARADEIX, Madame SALSAT, Madame DOMINICI, Monsieur FORGET, Madame GRELU, Madame LABORDE, Monsieur FRANQUET, Monsieur TURCK, Madame TRINIAC qui vote aussi pour Madame Mc GREGOR, Monsieur TEYSSIER, Madame NAPOLY qui vote aussi pour Madame SEGUY, Monsieur SOUDRY, Monsieur le Maire, moi-même je vote aussi pour Monsieur SCHNELL, Madame AUGERE, Monsieur BRILLANT, Madame THEARD, Madame VELOU, Monsieur BARATON, Monsieur DASSE, Madame VIAL, Madame DELAIGUE, Monsieur BLANCHARD et Monsieur MICHEL qui vote aussi pour Madame FERNEZ.

Monsieur le Maire

Nous allons demander à nouveau à Geneviève et Stéphane s'ils veulent bien faire le décompte. Commencez par compter les bulletins, et ensuite vous annoncerez.

Dépouillement des bulletins de vote

27 pour et 8 blancs, Jean-Christian est donc élu et nous le remercions. Merci à vous deux, vous remettez tout cela à l'administration.

Monsieur BARATON

Nous n'avons pas très bien compris.

Monsieur le Maire

Nous avons 27 pour, 5 blancs et 3 nuls.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte « Autolib'Métropole »,

Conformément aux statuts du syndicat, la composition du Comité est fixée comme suit pour les communes :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Considérant que les articles L. 5711-1 et L 5711-7 du Code général des Collectivités territoriales disposent que les délégués communaux sont élus par les Conseils municipaux intéressés parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Considérant que suite à l'adhésion de la commune de La Celle Saint-Cloud au syndicat Autolib' Métropole, il convient de désigner les représentants de la ville,

Le Conseil municipal

Après avoir procédé au vote à bulletin secret des représentants du conseil municipal au sein du Comité du Syndicat Autolib'Métropole

Candidat délégué titulaire : M. Jacques FRANQUET

Nombre de votants :	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	8
Nombre de voix obtenues par M. FRANQUET :	27

Candidat délégué suppléant : M. Jean-Christian SCHNELL

Nombre de votants :	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	8
Nombre de voix obtenues par M. FRANQUET :	27

SONT ELUS pour siéger au Comité du Syndicat Autolib'Métropole, les délégués dont les noms suivent :

Délégué titulaire

Monsieur Jacques FRANQUET.

Délégué suppléant

Monsieur Jean-Christian SCHNELL

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VII. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Je vais demander à Gwenaëlle de lire les décisions.

Madame VELOU

Décision municipale n° 2016-03 du 7 mars 2016 : cessation de la régie d'avance service Sésame : Il est décidé la cessation de la régie d'avance du service Sésame à compter du 17 décembre 2015.

Décision municipale n° 2016-04 du 8 mars 2016 : acceptation d'une indemnité règlement du sinistre du 16 septembre 2015, dégâts des eaux bibliothèque André Joly. Il est décidé d'accepter de SMACL la somme de 7 203,06 euros représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 16 septembre 2015, déduction faite de la vétusté, qui sera réglée après travaux et sur justificatifs.

Décision municipale n° 2016-02 du 18 janvier 2016 : acceptation d'une indemnité règlement du sinistre du 23 août 2014, chute d'un arbre sur la toiture de la Crèche des Etangs. Il est décidé d'accepter de SMACL la somme de 4 915,26 euros représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 23 août 2014.

Monsieur le Maire

Merci Gwenaëlle. Nous avons fini les délibérations et les décisions municipales. Je vais maintenant donner la parole à Pierre pour faire un état d'avancement du dossier « Cœur de ville », très important dossier auquel nous travaillons.

Monsieur SOUDRY

Un petit point d'étape aujourd'hui. Vous savez que ce premier semestre est consacré au choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous accompagnera ensuite pour définir le projet. Lors du précédent conseil, nous avons lancé le marché de désignation de cet assistant dont vous savez qu'il comporte deux étapes :

- une première étape qui est en train de se terminer qui consiste, parmi toutes les candidatures que nous recevrons, à en sélectionner 6 pour un deuxième tour.
- La deuxième étape est ce deuxième tour qui aura lieu dans les trois mois qui suivent, qui sera de désigner parmi ces 6 celui qui nous accompagnera.

Aujourd'hui, nous sommes donc au terme de cette première étape. Nous avons eu pour information le dépôt de 17 candidatures. Elles sont toutes des groupements, en général de 3 à 5 sociétés, les unes étant spécialisées dans l'urbanisme, d'autres dans le paysage, l'ingénierie ou dans les bureaux d'études. Chacun essaye de présenter une palette un peu complète des compétences qui seront nécessaires.

Nous avons donc reçu ces 17 candidatures que nous sommes en train d'examiner. Elles sont assez riches, il y a vraiment des propositions intéressantes, il faut maintenant en sélectionner 6. C'est en cours et le choix sera fait au cours de la commission d'appel d'offres fixée le vendredi 22 avril. Cela tombe pendant les vacances, mais si l'on veut tenir un certain calendrier, il faut s'y plier. Je pense que les gens de la commission ou leurs suppléants seront présents.

Vous le savez, ce premier tri d'1 sur 3 parmi les 6 est essentiellement un examen sur dossier, où les gens nous montrent leurs compétences, celles qui forment le groupement. Nous devons examiner si elles nous paraissent suffisantes et nous leur demandons également leurs références : celles des trois dernières années, et de nous mettre plus spécialement en évidence 5 d'entre elles comme, d'après eux, se rapprochant le plus de ce que nous allons leur demander ici.

Nous sommes donc en train d'élaborer l'analyse et la commission d'appel d'offres en sera saisie la semaine prochaine. Nous vous tiendrons bien sûr au courant des 6 qui seront retenus, avec lesquels nous commencerons le travail de fond, car nous demanderons, à celui qui nous accompagnera, beaucoup plus de choses qu'un simple relevé de compétences ou de références.

Monsieur BARATON

Je serai évidemment là lors de la commission d'appel d'offres, mais vous êtes en train de dire que les services étudient actuellement toutes les offres. Est-ce qu'il y a une méthodologie pour que l'on n'arrive pas en commission et que l'on nous dise que l'on a retenu ces 6 là et pas les autres ? Sinon, ce n'est pas la peine de convoquer une commission d'appel d'offres. Sur quelles bases va-t-on choisir un cabinet parmi, comme d'habitude, un paysagiste, un acousticien, etc. Le marché est-il clos ?

Monsieur SOUDRY

Oui.

Monsieur BARATON

Donc, parmi les 17, sur quelles bases les 6 sont-ils choisis ? Sur les autres marchés, il y a le critère du prix, les moyens mis en œuvre, la qualité du matériel, etc. Là, nous sommes tout de même sur des choses un peu plus sensibles, il serait tout de même intéressant qu'on ne nous dise pas en commission quels sont les 6 premiers et les autres.

Monsieur le Maire

Nous proposerons plutôt d'écarter ceux qui ne rentrent pas dans les critères généraux de capacités, d'appui.

Monsieur SOUDRY

Il y aura tout de même une analyse approfondie. Vous avez déjà vu le marché qui désigne les trois grands critères et les pondère. 30 % de la note sera sur les compétences et l'organisation qu'ils proposent pour satisfaire ces compétences, 20 % sur les moyens humains, financiers et matériels, et 50 % sur les références. Après il y aura une déclinaison : par exemple, sur la note de 50 %, il y aura l'examen de toutes les références qu'ils nous ont données, c'est-à-dire ce qu'ils font en général. À travers cela, nous verrons le pourcentage de références qui correspondent bien à l'objet que l'on souhaite faire, et nous leur demanderons d'explicitier 5 références plus en détail.

J'ajoute que nous ne le faisons pas tout seul, car nous sommes assistés par Madame ROJAT-LEFEBVRE, la directrice du CAUE. Elle a l'habitude des appels d'offres de marchés et elle nous fera part également de sa vision. Comme dans tous les marchés, il y aura donc une note très précise du choix et de ses critères, ainsi que des notes que chacun aura obtenues.

Monsieur BARATON

Je trouve toujours dommage que les références fassent partie d'une note assez forte, parce que l'on s'interdit d'avoir quelqu'un qui commence, qui pourrait avoir des idées de génie. Ce n'est pas parce que vous avez réussi quatre ou cinq marchés, comme nous l'avons vu sur la ville, que c'est obligatoire, c'est la prime à l'ancienneté.

Monsieur le Maire

Le problème c'est que pour choisir quelqu'un qui n'a aucune référence, il faut se faire connaître sur de plus petits marchés, sinon c'est un risque énorme. On le prend avec un aléa énorme, sans savoir comment il va nous accompagner, et pourquoi lui donner sa chance à lui et pas à un autre ? Il faut être un peu cohérent, la notion des références permet de choisir des groupes qui ont déjà réalisé ce genre d'opérations. Il y a des coûts budgétaires très importants, et il ne faut pas prendre de risque, c'est tout.

Monsieur BLANCHARD

Nous avons demandé de pouvoir avoir accès aux dossiers de candidature. La demande ne porte pas sur la première phase, car sur des critères techniques ce ne serait pas nécessairement intéressant pour nous de voir exactement ce qu'il a pu y avoir. Sur la deuxième partie, vous nous avez dit que l'on allait réfléchir à la question.

Je le répète encore une fois, il s'agit d'être constructif dans la demande que je formule, pour que l'on puisse avoir une appréciation de ce qui a été proposé, des bonnes idées à faire ressortir, et éventuellement de donner des points de vue qui ne nous engagent absolument pas sur la décision finale puisque nous ne sommes pas membres de la commission d'appel d'offres.

Monsieur MICHEL

J'anticipe un peu, je vais au-delà de la commission du 22 avril. Je me fais le relais d'une habitante de La Celle-Saint-Cloud qui m'a fait une proposition que j'ai trouvée plutôt à propos d'aller un peu plus loin que la « simple » concertation de la population, même si elle est très importante, c'est-à-dire aller vers une co-construction avec les habitants de la ville. Nous pourrions imaginer un groupe de Cellois qui soient sélectionnés, ou par les conseils de quartier, ou par les associations de quartiers, pas forcément issus de ces deux structures d'ailleurs, et qui pourraient venir en appui au bureau d'études, aux services de la ville, aux élus.

Cela me paraît intéressant, se développe sur d'autres collectivités. Notamment Angers qui a mis en place une démarche similaire pour sa gestion urbaine de proximité. Je voulais vous relayer cette proposition que je porte aujourd'hui, qui me paraît intéressante pour redonner un peu plus la parole aux citoyens, aux Cellois, et pour leur faire comprendre également les tenants et les aboutissants budgétaires et techniques du projet.

Monsieur le Maire

Oui, je pense que c'est une approche intéressante, après la partie Code des marchés publics et négociations des passations des marchés. Pourquoi pas essayer d'associer les conseils de quartiers à ce genre de démarche ?

Monsieur SOUDRY

Il y a deux questions pas tout à fait placées au même niveau. Je pense que la dernière se situait une fois que l'on aurait l'AMO pour bâtir le projet lui-même. Alors que là, c'est déjà un choix parmi les 6 Monsieur BLANCHARD ? C'est ça.

Pour la première question, nous verrons comment il est possible de faire, tout en respectant scrupuleusement le Code des marchés publics.

Pour la deuxième, c'est une piste que nous verrons avec l'AMO.

Monsieur le Maire

Mais il est hors de question de prendre des risques sur la procédure des marchés publics, nous serons extraordinairement scrupuleux et respectueux des règles, comme nous le faisons toujours. Ensuite, comme le dit Pierre, pourquoi pas réfléchir à un mode d'association de ceux qui voudraient s'exprimer à travers les conseils de quartiers, par exemple.

Est-ce qu'il y a d'autres communications ?

Monsieur BRILLANT

Je voulais rappeler qu'il y a eu une animation commerciale au centre de La Châtaigneraie du 29 mars au 2 avril. Beaucoup de commerçants se sont beaucoup investis dans cette animation. Ils ont été un peu desservis par le temps pluvieux, surtout le soir, mais je crois qu'il faut soutenir ces initiatives qui donnent de la vie à l'activité commerciale et à la ville de La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur TURCK

Juste pour vous rappeler les dates des 21 et 22 mai pour l'organisation de « Courses en fête ». Il y aura classiquement les enfants le samedi et la course le lendemain matin et nous espérons que vous soutiendrez sérieusement ce projet habituel qui sera la 17^e édition. Nous avons besoin de baliseurs, de gens sur le terrain, comme à l'habitude.

Madame THEARD

La prochaine réunion plénière du Business Club VGP Nord aura lieu le 12 mai, sur le thème de l'écosystème du digital.

Monsieur BARATON

Nous avons apprécié, même s'il a fallu neuf mois, qu'il y ait sur les écoles de la ville les panneaux « Liberté, Egalité, Fraternité », sauf sur Morel de Vindé. Ce serait bien maintenant, même si cela demande un peu de travail, de laver les drapeaux car c'est assez pitoyable sur nos écoles.

La deuxième chose, Monsieur le Maire, j'ai ici un courrier daté du 1^{er} avril que vous avez envoyé et que tous les gens du quartier Nord ont eu, via Internet, dans lequel vous dites en parlant de la Poste d'Elysée : « Ces fermetures répétées exaspèrent les usagers et constituent une atteinte inadmissible au principe de continuité du service public. Elles sont intolérables, notamment pour les petites entreprises, les commerçants, les personnes âgées ou à mobilité réduite qui s'y rendent régulièrement ».

Je suis entièrement d'accord, je regrette simplement que vous n'ayez pas fait ce même courrier pour le quartier de Beauregard.

Monsieur le Maire

Il a été fait Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON

Il n'a pas été distribué.

Monsieur le Maire

Il a été fait de la même manière, la différence avec la Poste Bendern, c'est que nous l'avons reprise. Nous avons créé une agence postale communale, il ne faut pas opposer les quartiers les uns aux autres, c'est absurde. Nous avons tout fait pour reprendre la Poste Bendern, dans le cas de la Poste de Jonchère, il s'agit qu'elle marche, ce qui n'est pas le cas.

J'ai fait un courrier au président-directeur général de La Poste, Monsieur WAHL, pour lui dire qu'il était inadmissible que ça ne marche pas, et je lui ai demandé de mettre en place les moyens permettant au Service public de fonctionner correctement. Mais on ne peut pas créer des agences postales communales partout, c'est la raison pour laquelle, à Jonchère, j'ai écrit ce courrier volontairement assez vif.

Monsieur BARATON

Dernière chose : entre 2010 et 2013, un très gros effort avait été fait sur l'éclairage public, puisqu'après un audit réalisé, il y avait un bon million d'euros nécessaire à la remise en état de notre système électrique. Cela a consisté à changer pratiquement 110 transformateurs et le poste en bas de la rue.

Depuis un an et demi – deux ans, il y a des pannes répétées, et très souvent en ce moment. Il y a eu des pannes générales, avec toujours le même problème qui est qu'elles durent trois jours et qu'ensuite c'est éclairé toute la journée. Lors d'une réunion, vous avez dit que tout serait réglé dans les deux ans, mais pour cela il faut mettre les moyens.

D'autant que l'idée de vouloir mettre Beauregard en haute tension, ferait, certes, faire des réductions de coût de compteurs électriques, mais il faudrait peut-être y réfléchir, parce que pour le moment vous avez un quartier entier qui n'a jamais un souci d'électricité, alors que tous les autres ont tout de même eu des pannes assez récurrentes.

Je ne dis pas que c'est tous les soirs, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, mais depuis trois mois on peut dire qu'il y a eu quatre ou cinq pannes sévères.

Monsieur le Maire

En deux mots : 2010-2013, c'était une catastrophe. Le système ne fonctionnait pas et il a fallu mettre en place un plan d'urgence pour investir en 2013, 2014 et 2015 pour la rénovation de notre réseau électrique.

Ça va mieux, mais nous avons encore des pannes, et c'est la raison pour laquelle nous inscrivons régulièrement dans le budget, comme nous l'avons d'ailleurs fait cette année, pour rénover. Dans un premier temps, les boîtes de jonction ont été remplacées, maintenant pratiquement partout, les puits dans lesquels sont installées ces boîtes devaient être étanchéifiées. Nous continuons de remplacer petit à petit tous les câbles de la ville, c'est un effort de long terme qui se poursuit. Nous avons encore environ un kilomètre de câbles à remplacer, - Jean-Christian le dirait encore mieux que moi - encore enveloppés de papier, ce qui fait qu'ils prennent l'eau assez facilement.

Madame VIAL

J'avais une question relative au nom de la sente, que je ne peux pas nommer puisqu'elle n'a pas de nom, qui se trouve près de l'Avenue Boileau et qui permet d'accéder à la piscine et à la gare. Lors du dernier conseil municipal, j'avais soulevé ce point et vous m'aviez répondu que cela ne pouvait

pas se faire aussi facilement, qu'il faudrait que ce soit débattu en commission. Je n'ai rien vu dans les commissions.

Nous avons sollicité les habitants de La Châtaigneraie qui avaient donné un nom à cette sente et qui s'interrogent maintenant sur le fait qu'elle n'en ait toujours pas. Je voulais savoir si vous aviez avancé.

Monsieur le Maire

Ça ne va pas tarder, nous allons lui trouver un nom. L'absence de Jean-Christian est d'abord gênante pour lui, mais aussi pour le nom de cette sente, nous allons donc avoir la gentillesse de l'attendre.

Madame VIAL

Ensuite, j'avais une autre question concernant le CPEA, parce que nous n'avons toujours pas d'informations pour savoir si le Département va complètement se désengager et dans quelle proportion. Normalement, depuis le début de l'année, nous aurions peut-être dû avoir quelques informations.

Enfin, le dernier point que je voulais soulever concerne la suppression des trains. Actuellement, pour travaux entre La Défense et Saint-Lazare, il n'y a plus de train le week-end et la nuit. Je comprends bien qu'il faille faire des travaux, mais je me demandais s'il ne serait pas possible de mettre une information sur le site de la ville, voire sur les panneaux pour que les usagers soient informés (en particulier ceux qui ne sont pas réguliers parce que les autres sont peut-être informés par des panneaux d'affichage de la suppression de ces trains). C'est tout de même assez désagréable de se retrouver à 22 h à Saint Lazare et de constater qu'il n'y a pas de train, et qu'il faut donc repartir par La Défense pour pouvoir rentrer à La Celle Saint-Cloud. La ville ne pourrait-elle pas jouer un rôle informatif à ce sujet ? Je vous remercie.

Madame NAPOLY

Oui, pourquoi pas ? C'est toujours une question de sélection des informations que l'on fait passer, notamment sur les J.E.I. Il faut que la rotation vienne souvent, et je ne suis pas forcément sûre que cela permette aux gens qui se retrouveront de toute façon à 22 h à La Défense ou à Saint-Lazare de le réaliser. Peut-être, on peut le mettre, on va le faire tourner.

Madame LABORDE

Tout d'abord, concernant le CPEA, comme je vous l'ai dit en commission, dès que nous avons des informations nous les donnons. Pour l'instant les choses avancent, le Conseil départemental doit nous donner une subvention au titre de la prévention. Dès que nous saurons précisément, je vous l'ai dit maintes fois, vous le saurez. Là, nous sommes dans la clôture des comptes 2015 jusqu'en février, à la fin de l'exploitation du CPEA avec le Département ; l'Assemblée Générale a lieu jeudi.

Je vous redis tout d'abord que nous restons très engagés, je tiens à le dire parce que je peux parfois être étonnée de ce que je peux lire. Nous avons, pour ainsi dire, doublé le budget, certes il a diminué mais il a doublé.

D'autre part, pour l'instant le travail du CPEA est un travail de rue, pour 50 %, qui se continue inlassablement, et je crois qu'ils sont toujours là même si, effectivement, nous sommes dans une attente précise du versement de cette subvention.

Madame DELAIGUE

J'ai plusieurs points. Je voudrais tout d'abord vous dire que j'ai tout de même été très étonnée de découvrir des informations, que je considère importantes, dans le magazine de la ville, sans information préalable. Je veux parler d'une opération que vous avez lancée qui s'appelle : « Les élus à votre rencontre ». Je suis tombée des nues lorsque j'ai vu cela dans le journal, nous avons eu un conseil peu avant et nous n'en avons pas parlé, comment cela se fait-il ?

Deuxième point, toujours dans cette même problématique, j'ai découvert une information intéressante, une interview de Monsieur SCHNELL dans le magazine de mars, qui faisait suite à une question que j'avais posée concernant le « zéro phyto » sur la ville. Vous m'aviez alors dit que ce n'était pas encore à l'ordre du jour, qu'il fallait y réfléchir. Et dans le magazine de la ville, je découvre qu'effectivement, dans un article sur l'environnement on y développe des choses tout à fait intéressantes. Il est marqué : « Disparition des pesticides dans les espaces verts ». C'est une bonne nouvelle, mais j'aurais préféré que ce soit évoqué en conseil.

Ceci étant dit, j'aurais d'autres questions. Je voudrais déjà faire un point au niveau de la SIEMP, de Beauregard. Pour le cas où certains ici ne seraient pas au courant, et auraient toujours en tête que Beauregard ce sont exclusivement des logements sociaux, il faut savoir que la SIEMP a adopté, ces dernières années, mais vraiment récemment, une politique de hausse drastique des loyers qui peuvent dépasser 60 %. Il faut savoir qu'ils sont en train de faire un réajustement, et que l'on n'est plus du tout dans ce que l'on a pu avoir en tête, c'est-à-dire qu'à Beauregard ce soient avant tout des logements sociaux.

Puisque l'on parle de logements sociaux, je voudrais parler de l'OPIEVOY qui va être dissout le 31 décembre sans le cadre de la loi ALUR et concernait trois départements : l'Essonne, le Val-d'Oise et les Yvelines. Il semble que le Val-d'Oise devienne un office public départemental, pour l'Essonne je n'ai pas noté, mais quid des Yvelines et quel impact pour les logements sociaux gérées par l'OPIEVOY à La Celle-Saint-Cloud ?

J'ai également une demande d'information sur le point d'étape du centre commercial Elysée II. Je rappelle une question que j'ai posée au conseil précédent à laquelle je n'ai toujours pas de réponse, concernant la publication sur le site de la ville des comptes rendus des conseils de quartiers ; les gens ne savent pas ce qui s'y dit. Et enfin, je vous rappelle que vous nous avez promis des informations sur VGP, c'est donc encore l'occasion de le faire. Merci beaucoup Monsieur le Maire.

Monsieur VIGNES

Sur Elysée II, je crois qu'il n'y a rien à dire pour le moment. Une concertation a été faite qui est pour l'instant en période de partage entre le Chêne Vert et les résidents.

Monsieur le Maire

Concernant l'OPIEVOY, il y a bien une réorganisation, on voit cela dans les journaux. Pour la partie Yvelines, l'idée est de l'adresser vers un autre bailleur. Une négociation est en cours, mais nous n'avons pas plus d'écho que cela. Les comptes rendus des de quartiers vont être diffusés ? Il faut d'abord les faire, c'est ça le problème.

Nous ferons un point plus complet sur VGP au prochain conseil, parce qu'il y a eu son budget que nous présenterons de manière assez synthétique ;

Concernant « Les élus à votre rencontre », quel est le problème ? L'idée est d'aller sur le terrain à la rencontre des gens, mais c'est une initiative tout à fait libre. Nous avons tout de même le droit d'aller dans la rue à la rencontre des gens sans demander l'autorisation de tout le monde. C'est une manifestation très spontanée, et c'est d'ailleurs assez intéressant car les gens en sont assez contents. L'expérience est tout à fait positive et il faut la continuer.

Madame DELAIGUE

Monsieur le Maire, je n'ai pas donné d'avis positif ou négatif, ça peut être une expérience intéressante. J'ai juste dit que le conseil municipal ici présent n'avait pas été informé de cette initiative.

Monsieur le Maire

C'est la raison pour laquelle nous l'avons mis dans le journal municipal, vient qui veut. C'est exactement pareil que les réunions de quartiers. C'est une initiative de la majorité, mais ce n'est pas une manifestation officielle du conseil municipal. Si vous voulez vous y associer, vous êtes les bienvenus, mais nous avons aussi le droit d'aller sur le terrain à la rencontre des gens.

Monsieur DASSE

Quatre points. S'agissant du site Entreprises de VGP, il y a une rubrique consacrée aux cessions de terrains pour les entreprises qui souhaitent s'installer dans les différentes communes membres de VGP, et il y a une rubrique consacrée à La Celle Saint-Cloud. Nous avons évidemment regardé, très intéressés vous l'imaginez. Cette rubrique fait apparaître ce document : c'est un fichier PDF que je peux vous communiquer s'il vous intéresse, qui indique très explicitement que, s'agissant de notre commune, le terrain qui peut être vendu à des entreprises souhaitant s'installer chez nous correspond au stade Corneille, à concurrence de 11 392 m², plus une petite bande le long de la voie SNCF, à concurrence de 1 388 m². C'est tout ce périmètre-là qui est potentiellement à vendre.

Nous en avons parlé lors d'une réunion interne à La Châtaigneraie lundi dernier. Par « radio tam-tam », vous avez dû en être informés. Il se trouve que deux jours après, bizarrement, ce document a disparu du site Entreprises de VGP. Nous nous sommes donc renseignés, nous avons appelé VGP pour savoir ce qui s'est passé, qui nous a expliqué très directement que la mairie de La Celle-Saint-Cloud avait demandé à ce que l'on supprime ce document que je me permets de porter à votre connaissance, pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas au courant.

Monsieur le Maire

Monsieur DASSE, peut-on faire plus court ? Cela n'a aucun sens.

Monsieur DASSE

Monsieur le Maire, laissez-nous également nous exprimer. Vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que le stade Corneille ne serait pas cédé. Nous avons posé la question à plusieurs reprises et à chaque fois vous nous avez fait la même réponse. Sauf que sur ce document diffusé par VGP, nous découvrons l'inverse. Première question : qu'en est-il ? Et pourquoi avez-vous fait retirer ce document ? À quoi est-ce que cela correspond ? Quelle est l'intention ?

Deuxième point relatif à notre cinéma. Nous avons vu cela en commission animation de la ville, comme vous le savez, deux multiplex importants vont s'installer au Chesnay et à Versailles, il nous faut donc positionner notre cinéma pour faire en sorte que sa fréquentation puisse perdurer, voire

éventuellement qu'il ait une spécialisation, ou peut-être un festival, par exemple. Nous en avons parlé un peu en commission, avez-vous déjà des premières orientations sur ce sujet important ?

Troisième point : lors de l'Assemblée Générale de La Châtaigneraie le 2 avril dernier, durant laquelle vous êtes intervenu, vous avez fait part de votre souhait de renforcer la mutualisation des services au sein de VGP. Fort bien, mais nous souhaiterions savoir quels sont les services qui vont être mutualisés avec VGP. De façon annexe, je me permets de rajouter cette question que l'on vous pose régulièrement qui est de savoir combien d'agents, en 2016, vous allez transférer à VGP, puisque je rappelle que le but du jeu de toutes les communautés d'agglomération de notre pays, c'est normalement de mutualiser les moyens.

Dernier point que j'évoque à chaque réunion de notre conseil par rapport au plan de circulation antipollution voté par le Conseil de Paris. À chaque fois vous nous indiquez qu'un courrier sera fait, à quel moment ? Sachant qu'il rentrera en application au mois de juillet prochain, et que les véhicules immatriculés avant 1997 ne pourront plus circuler dans Paris, que la montée en puissance se fera crescendo. Est-ce qu'il y a du nouveau sur ce sujet qui concernera beaucoup de Cellois ? Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur le Maire

Sur la fiche VGP, c'est ridicule. Elle ne représente absolument pas un projet de la ville, vous le savez d'ailleurs de manière très concrète dans le cadre du PADD, cela a été présenté à plusieurs reprises. À aucun moment il n'a été envisagé de construire sur le terrain de sports de Corneille, c'est tout de même le Plan d'occupation des sols qui fait foi. Que des entreprises ou des bureaux d'études aient voulu ou veuillent faire de ce terrain un réceptacle de constructions, c'est leur problème, ce n'est pas le choix de la ville, ce n'est pas la peine d'en faire toute une affaire. Nous avons demandé de retirer cette fiche parce que ce n'est pas celle de la ville.

Madame NAPOLY

Sur le cinéma, c'était déjà l'idée de conforter ce que l'on fait déjà parce que ça marche bien, avec la spécificité de pouvoir aller voir les films que l'on a ratés au moment de leur sortie. Nous programmons à cinq ou six semaines, voire plus, parce que lorsqu'il y a une série de bons films porteurs, il peut arriver que l'on soit à huit semaines.

Ça, c'est déjà un gros atout qui est de développer tout ce qui est cinéma de proximité, puisqu'il y a également une orientation depuis quelque temps avec un retour sur le samedi avec des films tous publics, et notamment des films pour ados, dont les *blockbusters* de la semaine dernière comme *Deadpool* avec des retours : « Vous programmez ça à La Celle Saint-Cloud ? ». Ça commence à se savoir et on a un public d'ados qui commence à regarder ce qui se passe dans notre ville, avec une politique tarifaire en rapport avec le principe d'un cinéma municipal de proximité. Nous avons tout de même un tarif inférieur à celui des salles de la région.

Le maintien de ce principe d'un cinéma d'auteur, un peu ciné-club le lundi, le renforcement de quelque chose qui marche très bien : « Le cinéma des familles » le dimanche. C'est vraiment sympa de voir l'animation qui arrive à se créer autour de ce lieu.

Sur des projets de festival, je ne suis pas certaine que ce soit ce qui rapporte le plus en proximité, cela rapporte un peu en notoriété. Nous allons très probablement nous inscrire de toute façon dans une circulation de festivals de court-métrages inter VGP. Nous parlions de mutualisation, le problème de ce type de festival c'est de faire une sélection de court-métrages, un certain nombre de

villes de VGP font cela depuis quelques années, l'idée est donc de travailler avec eux pour faire tourner ces festivals dans les différentes villes où l'on a des cinémas municipaux.

C'est tout de même l'occasion pour moi de remercier le service culturel pour des week-ends du type du week-end dernier. Il y avait 400 personnes samedi au théâtre, 300 personnes à la conférence Legat vendredi soir, un peu plus le samedi après-midi, 100 personnes au cinéma le soir, 150 personnes dans l'après-midi du samedi dans les salons d'exposition, 200 le dimanche, et une cinquantaine de personnes pour le film du dimanche. Le cinéma était également plein lundi pour la projection du film avec le Rotary. Lorsque l'on vient le dimanche après-midi et que l'on voit cette circulation qui se fait, c'est très sympathique et il faut dire que cela existe.

Monsieur FRANQUET

Concernant le plan antipollution, nous avons saisi toutes les instances qui peuvent jouer un rôle par rapport à cette décision parisienne : le Conseil régional, Grand Paris métropole, Versailles Grand Parc également, parce que nous ne sommes pas la seule commune qui puisse être concernée par cette décision. Il faut tout de même rappeler également que les véhicules antérieurs à 1997 émettent au moins dix fois plus de particules que les plus récents.

Je rappelle également que l'on fait un effort particulier sur la flotte de bus qui parcourt la ville, Versailles Grand Parc, etc. Nous avons aujourd'hui une proportion deux fois plus importante de bus conformes aux normes Euro 4 et plus, c'est-à-dire avec une réduction très importante de l'émission de particules, si l'on compare la proportion en France. De mémoire, ça doit être 70 ou 75 % de bus Euro 4 ou supérieur, par rapport aux 30 ou 35 % de la moyenne française. D'un côté, on fait un effort, il faut aussi considérer que plus le temps passe, plus on va avoir tendance à favoriser le remplacement des vieux diesels qui sont, de loin, les plus polluants.

Monsieur SOUDRY

Juste un mot pour dire que VGP se penche activement sur cette question de la mutualisation. Il y a actuellement un rapport en préparation pour définir un plan d'action en faveur de la mutualisation, qui devrait être publié un peu avant la fin de l'année. Nous afficherons des pistes concrètes de mutualisation, soit globale, soit au niveau de sous-ensembles de VGP, affaire que nous suivons.

Monsieur le Maire

Le conseil municipal est terminé, je lève la séance.

